

Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale

Brusselse Hoofdstedelijke Raad

**Séance plénière
du vendredi 26 janvier 2001**

**Plenaire vergadering
van vrijdag 26 januari 2001**

SEANCE DU MATIN

OCHTENDVERGADERING

SOMMAIRE

INHOUDSOPGAVE

	Pages
EXCUSES	541
DEMANDE DE MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR	541
ORDRE DES TRAVAUX	
— Demande de modification de l'ordre du jour	544
— Demande d'urgence	546
COMMUNICATIONS	
— Cour d'arbitrage	547
— Délibérations budgétaires	547
RAPPORT D'ACTIVITES 1999-2000 DU COLLEGE D'ENVIRONNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE	548
AVENANT N° 2 AU CONTRAT DE GESTION 1996-1999 ENTRE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE ET LA SOCIETE DES TRANSPORTS INTERCOMMUNAUX DE BRUXELLES	548
MODIFICATIONS DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS	548
QUESTIONS ECRITES AUXQUELLES IL N'A PAS ETE REPONDU	548

	Blz.
VERONTSCHULDIGD	541
VERZOEK TOT WIJZIGING VAN DE AGENDA	541
ORDE VAN DE WERKZAAMHEDEN	
— Verzoek tot wijziging van de agenda	544
— Vraag tot spoedbehandeling	546
MEDEDELINGEN	
— Arbitragehof	547
— Begrotingsberaadslagingen	547
ACTIVITEITENVERSLAG 1999-2000 VAN HET MILIEUCOLLEGE VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST	548
AANHANGSEL NR. 2 BIJ HET BEHEERSCONTRACT 1996-1999 TUSSEN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST EN DE MAATSCHAPPIJ VOOR HET INTERCOMMUNAAL VERVOER TE BRUSSEL	548
WIJZIGINGEN VAN DE SAMENSTELLING VAN DE COMMISSIES	548
SCHRIFTELIJKE VRAGEN DIE NOG GEEN ANTWOORD VERKREGEN	548

	Pages		Blz.
	—		—
COLLEGE D'URBANISME		STEDENBOUWKUNDIG COLLEGE	
— Renouvellement partiel	548	— Gedeeltelijke vernieuwing	548
— Présentation d'une liste double de candidats	548	— Voordracht van een dubbeltal	548
PROPOSITIONS DE RESOLUTION		VOORSTELLEN VAN RESOLUTIE	
— Prise en considération	549	— Inoverwegingneming	549
PROPOSITION DE MODIFICATION DU REGLEMENT		VOORSTEL TOT WIJZIGING VAN HET REGLEMENT	
— Proposition de modification de l'article 8.9. du Règlement (n° A-162/1 — 2000/2001)	550	— Voorstel tot wijziging van artikel 8.9. van het Reglement (nr. A-162/1 — 2000/2001)	550
Discussion générale. — <i>Orateur</i> : M. Marc Cools , rapporteur	550	Algemene bespreking. — <i>Spreker</i> : de heer Marc Cools , rapporteur	550
Discussion de l'article unique	550	Bespreking van het enig artikel	550
PROPOSITION DE DECISION MODIFIANT LA DECISION DU 13 JUILLET 1989, MODIFIEE PAR LES DECISIONS DES 7 JUILLET 1995, 22 DECEMBRE 1995 ET DU 14 JUILLET 1997 RELATIVE À L'INDEMNITE DES CONSEILLERS ET L'INDEMNITE DES MEMBRES DU BUREAU	551	VOORSTEL VAN BESLISSING HOUDENDE WIJZIGING VAN DE BESLISSING VAN 13 JULI 1989, GEWIJZIGD BIJ DE BESLISSINGEN VAN 7 JULI 1995, 22 DECEMBER 1995 EN 14 JULI 1997 BETREFFENDE DE VERGOEDING VAN DE RAADSLEDEN EN DE VERGOEDING VAN DE LEDEN VAN HET BUREAU	551
INTERPELLATION		INTERPELLATIE	
— De M. Benoît Cerexhe à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « le bilan que le Ministre-Président dresse aujourd'hui de l'organisation de « Bruxelles 2000 » et la manière dont il envisage la pérennisation de certaines de ses initiatives durant les années à venir »	553	— Van de heer Benoît Cerexhe tot de heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek betreffende « de balans die de Minister-President thans opmaakt van de organisatie van Brussel 2000 en de manier waarop hij bepaalde initiatieven gedurende de komende jaren wil voortzetten »	553
Discussion. — <i>Orateurs</i> : M. Benoît Cerexhe, Mme Evelyne Huytebroeck, MM. Rudi Vervoort, Eric Arckens, Mme Adelheid Byttebier, M. Joël Riguelle, Mme Anne-Françoise Theunissen, M. François-Xavier de Donnea , Ministre-Président	553	Bespreking. — <i>Sprekers</i> : de heer Benoît Cerexhe, mevrouw Evelyne Huytebroeck, de heren Rudi Vervoort, Eric Arckens, mevrouw Adelheid Byttebier, de heer Joël Riguelle, mevrouw Anne-Françoise Theunissen, de heer François-Xavier de Donnea , Minister-President	553

PRESIDENCE DE MME MAGDA DE GALAN, PRESIDENTE

VOORZITTERSCHAP VAN MEVROUW MAGDA DE GALAN, VOORZITTER

La séance plénière est ouverte à 9 h 40.

De plenaire vergadering wordt geopend om 9.40 uur.

Mme la Présidente. — Je déclare ouverte la séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du vendredi 26 janvier 2001.

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van vrijdag 26 januari 2001 geopend.

EXCUSES — VERONTSCHULDIGD

Mme la Présidente. — Ont prié d'excuser leur absence : M. Guy Hance, Mmes Isabelle Emmerly, Françoise Dupuis et M. Robert Delathouwer.

Verontschuldigen zich voor hun afwezigheid : de heer Guy Hance, mevrouwen Isabelle Emmerly, Françoise Dupuis en de heer Robert Delathouwer.

**DEMANDE DE MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR
VERZOEK TOT WIJZIGING VAN DE AGENDA**

Mme la Présidente. — La parole est à M. Benoît Cerexhe.

M. Benoît Cerexhe. — Madame la Présidente, je demande la parole en ce début de séance pour une modification de l'ordre du jour.

M. Rudi Vervoort. — Je croyais que c'était pour souhaiter la bonne année.

M. Benoît Cerexhe. — Monsieur Vervoort s'il vous plaît. Si cela commence déjà aussi tôt ce matin, la séance va se terminer très mal et très tard.

Madame la Présidente, vous savez que notre Ministre-Président a pu, heureusement pour lui, participer enfin à la négociation des accords du Lambermont, de la Ste Perlette, de la Ste Thérèse, etc. Je constate des réactions extrêmement négatives au sein de la majorité par rapport aux résultats obtenus par notre Ministre-Président lors de ces négociations. J'ai lu, comme vous, les déclarations tant du côté francophone que néerlandophone. Aujourd'hui, il y a manifestement un problème politique au sein de votre majorité et je souhaiterais que le Ministre-Président nous fasse une déclaration sur la manière dont il a négocié ces accords et sur les conséquences pour notre Région bruxelloise.

Le sujet est suffisamment important pour que nous modifions notre ordre du jour. J'ai d'ailleurs moi-même déposé une interpellation « au cas où », mais je souhaiterais que le Gouvernement nous fasse aujourd'hui une déclaration sur le sujet.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Marc Cools.

M. Marc Cools. — Madame la Présidente, si j'ai bien lu la presse, ces négociations ont bien eu lieu. Elles ne sont pas encore

tout à fait finalisées au niveau des textes, mais je crois savoir qu'un comité de concertation se tiendra aujourd'hui à 16 heures. La sagesse serait donc d'attendre que ce travail soit terminé.

M. Benoît Cerexhe. — Non, Monsieur Cools, il vaut mieux intervenir avant que le mal soit fait.

M. Marc Cools. — Le mal ou le bien.

M. Benoît Cerexhe. — J'entends, Monsieur Cools, qu'au sein de votre majorité et de votre fédération tout le monde n'a pas la même interprétation de la manière dont M. de Donnea a négocié ces accords.

Je souhaiterais donc que l'on puisse, avant le comité de concertation, mener cette discussion.

M. Marc Cools. — Quand nous aurons les textes, ce sera plus clair pour chacun et nous pourrons prendre position sur ce qui est réellement décidé. De plus, cela me semble être tout à fait logique. C'est notre devoir de parlementaires, non seulement de l'opposition mais aussi de la majorité, de contrôler le Gouvernement et de lui poser des questions. Je pense qu'à la prochaine séance plénière nous devons avoir un débat sur ce sujet. C'est un débat important pour Bruxelles. Chacun d'entre nous aura certainement des questions à poser, demandera des informations et émettra des avis, des félicitations ou des critiques selon les cas. Aujourd'hui, cela me semble prématuré et je propose donc de rejeter cette demande, Madame la Présidente.

En revanche, je comprendrais qu'il y ait des demandes d'interpellation pour la prochaine séance plénière.

Mme la Présidente. — Je rappelle qu'à la suite du planning établi avec M. le Ministre-Président, cette question a été inscrite à l'ordre du jour de la commission des Finances qui doit se réunir le 1^{er} février, dans l'après-midi.

A l'issue de cette réunion, les membres auront toujours le loisir de se déclarer mécontents et d'introduire une demande d'interpellation.

Mais s'agissant de « contraindre le Gouvernement à une déclaration », j'ai beau examiner de près le Règlement, je ne vois rien sur ce point.

M. Benoît Cerexhe. — Madame la Présidente, j'ai déposé une demande d'interpellation. J'insiste pour qu'elle soit examinée en urgence aujourd'hui. Je voudrais que chacun prenne ses responsabilités.

Ensuite, concernant la commission, je crois qu'il faut la maintenir. Son rôle est de débroussailler les aspects techniques des accords.

La question que je pose aujourd'hui est d'ordre politique. On sait qu'il y a un problème au sein de la majorité sur la manière dont ces accords ont été négociés par M. de Donnea.

Aussi, je demande au Parlement d'inviter M. de Donnea à venir faire aujourd'hui une déclaration sur le contenu de ces accords.

Vous nous dites, Monsieur de Donnea, « attendons le comité de concertation. ».

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Je n'ai rien dit. C'est M. Cools qui en a parlé.

M. Benoît Cerexhe. — Effectivement, mais je vous ai vu opiner du bonnet !

M. Denis Grimberghs. — M. Cools était votre porte-parole, Monsieur le Ministre-Président, mais vous pouviez également vous exprimer !

M. Benoît Cerexhe. — Monsieur le Ministre-Président, selon moi, c'est votre rôle de venir aujourd'hui, avant la réunion du comité de concertation, rassurer les parlementaires et, plus précisément, la majorité. Je voudrais savoir si, avant la réunion du comité de concertation, vous êtes encore soutenu par votre majorité pour négocier ces accords.

Telle est la question politique qui se pose aujourd'hui.

Mme la Présidente. — Je signale à l'Assemblée que plusieurs questions d'actualité ont été déposées sur le même sujet.

M. Denis Grimberghs. — Madame la Présidente, notre Règlement prévoit que lorsque plusieurs questions d'actualité portent sur un sujet qui mérite un débat, on peut modifier l'ordre du jour et organiser ce débat, c'est ce que nous proposons.

Mme la Présidente. — C'est le Bureau élargi qui doit en décider. A la Chambre des représentants, existe la formule du mini-débat. S'il convient de modifier le Règlement, nous le ferons ultérieurement.

Het woord is aan Mevrouw Brigitte Grouwels.

Mevrouw Brigitte Grouwels. — Mevrouw de Voorzitter, ik ben het met u eens. Vanmiddag staan er een hele reeks dringende vragen over dit onderwerp op de agenda. Ikzelf heb er ook een ingediend en vind dat we tot dan kunnen wachten om dit onderwerp te behandelen.

Mme la Présidente. — Nous aurons un débat à ce sujet au moment des questions d'actualité. Le Ministre-Président sera là pour y répondre.

Le débat pourra se poursuivre au sein de la commission.

M. Benoît Cerexhe. — Madame la Présidente, je voudrais que le Parlement se prononce sur ma demande de modification de l'ordre du jour, qui vise à inscrire mon interpellation.

Mme la Présidente. — L'article 102, point 2 du Règlement prévoit ceci : « A la demande d'un cinquième des membres du Conseil ou de deux cinquièmes des membres du groupe linguistique le moins nombreux, une interpellation peut être développée à la séance même où elle est introduite, en accord avec le Gouvernement ou le Collège réuni ».

C'est-à-dire 15 membres et l'accord du Gouvernement.

La parole est à M. Denis Grimberghs.

M. Denis Grimberghs. — Madame la Présidente, nous n'avons pas encore approuvé notre ordre du jour. Dès lors, soit on modifie l'ordre du jour afin qu'un débat politique puisse avoir lieu aujourd'hui, soit nous déposerons une autre motion avant l'adoption de l'ordre du jour.

Mais vous pouvez toujours recourir à l'article 102.

Mme la Présidente. — L'ordre du jour est fixé par le Bureau élargi. Un point y a été ajouté hier concernant le cumul des indemnités, à la suite de l'accord intervenu entre les sept présidents. Cette question a été discutée hier matin, en Bureau élargi.

M. Denis Grimberghs. — Je ne suis pas d'accord, Madame la Présidente. L'ordre du jour est proposé par le Bureau élargi et le Conseil y acquiesce effectivement en début de séance. Nous demandons une modification de l'ordre du jour. On invoque une série de subtilités pour rejeter cette demande et éviter le débat politique. Les journaux sont remplis d'informations à propos de dissidences, de tensions au sein de la majorité et d'avis divergents émis par divers parlementaires. Or, on refuse que le débat ait lieu au Parlement bruxellois. Si le Parlement bruxellois n'est pas en mesure d'avoir un débat politique, nous demanderons l'ajournement de nos travaux en attendant que M. de Donnea soit capable d'obtenir la confiance d'une majorité de cette Assemblée.

Mme la Présidente. — Monsieur Grimberghs, je suis désolée de vous contredire. L'article 43 du Règlement stipule que « le Bureau élargi est chargé de préparer les séances du Conseil et d'en établir l'ordre du jour ». Il ne s'agit pas d'une nouveauté. Il est toujours possible d'inverser deux points inscrits à l'ordre du jour mais l'ajout d'une interpellation exige de recueillir l'assentiment de 15 membres du Conseil ou de 2/3 des membres du groupe linguistique le moins représenté, avec l'approbation du Gouvernement ou du Collège réuni

C'est on ne peut plus clair.

M. Denis Grimberghs. — Madame la Présidente, nous demandons une suspension de séance.

Mme la Présidente. — Pour quoi faire ?

M. Denis Grimberghs. — Madame la Présidente, nous voulons nous concerter avec les autres groupes à propos de la manière d'organiser les débats politiques au sein de notre Assemblée.

Mme la Présidente. — Je vous accorde une suspension de 15 minutes.

— *La séance plénière est suspendue à 9 h 50.*

De plenaire vergadering wordt geschorst om 9.50 uur.

— *Elle est reprise à 10 heures.*

Ze wordt hervat om 10 uur.

Mme la Présidente. — La séance est reprise.

De vergadering wordt hervat.

ORDRE DES TRAVAUX

ORDE VAN DE WERKZAAMHEDEN

Mme la Présidente. — Puis-je considérer que vous avez eu suffisamment de temps pour vous concerter ? Je vous propose de

transformer notre séance de commission du 1^{er} février en séance plénière. Le Ministre-Président est d'accord. Vous aurez les textes dès que possible. Chacun pourra ainsi s'exprimer le 1^{er} février.

Il s'agit donc bien d'une séance plénière supplémentaire du Conseil régional bruxellois en lieu et place de la commission.

Le Bureau élargi se réunira ce midi pour le confirmer puisqu'il lui revient, en vertu de l'article 43, de fixer l'ordre du jour. Nous respectons ainsi le Règlement.

La parole est à M. Benoît Cerexhe.

M. Benoît Cerexhe. — Madame la Présidente, il est dommage que pour un débat aussi important et aussi urgent, l'on se retranche derrière des articles du Règlement, que l'on n'a pas utilisés par le passé lorsque d'autres membres de cette Assemblée ont proposé des modifications d'ordre du jour.

Vous invoquez aujourd'hui l'article 102 mais je voudrais tout de même vous relire l'article 43 de notre Règlement, qui prévoit, en effet, en son alinéa 1^{er}, que « le Bureau élargi est chargé de préparer les séances du Conseil et d'établir l'ordre du jour » mais en son point 4, que « le Président du Conseil soumet à l'approbation du Conseil l'ordre des travaux des séances publiques établi par le Bureau élargi ». Vous le faites d'ailleurs chaque fois en début de séance et il est arrivé à plusieurs reprises que des parlementaires demandent des modifications d'ordre du jour pour que l'on inscrive des points en urgence. Dans ces cas, on a fait référence à cet article 43, point 5. Aujourd'hui, il est exact que nous avons déposé une interpellation à laquelle je suis prêt à renoncer mais je demande une modification de l'ordre du jour afin que le Ministre-Président fasse une déclaration sur la manière dont il a négocié les accords.

C'est sur ce point que porte ma demande de modification de l'ordre du jour. J'ai entendu M. Cools mais je n'ai pas entendu le Ministre-Président. Je ne connais pas son point de vue.

Mme la Présidente. — Je constate que le Ministre-Président n'est pas dans l'hémicycle. Nous avons omis de sonner pour la reprise de la séance, sans doute ne sait-il pas que nos travaux ont repris.

De toute façon, je puis déjà vous dire que vous ne pourrez pas contraindre le Gouvernement à faire une déclaration.

(Brouhaha sur de nombreux bancs.)

(La Présidente fait quérir le Ministre-Président.)

Monsieur le Ministre-Président, nous avons omis de faire sonner lors de la reprise de nos travaux et je vous ai fait quérir étant donné que M. Cerexhe s'adressait à vous.

La parole est à M. Benoît Cerexhe.

M. Benoît Cerexhe. — Monsieur le Ministre-Président, j'ai bien compris que l'on invoquait des articles du Règlement pour éviter un débat aujourd'hui. Il est vrai que j'avais déposé une interpellation. J'ai bien lu l'article 102 mais je pense que l'on pouvait parfaitement se baser sur l'article 43 de notre Règlement pour modifier l'ordre du jour et vous demander de faire une déclaration sur le contenu des accords pris à la suite des engagements de la Sainte-Perlette dont vous avez négocié les modalités.

A ce propos, j'ai entendu M. Cools tout à l'heure mais vous n'avez pas répondu à la question de savoir si aujourd'hui, avant la finalisation de ces accords en comité de concertation à 16 heures, vous étiez prêt, vu les tensions au sein de votre majorité, à faire une

déclaration devant cette assemblée. Je suis assez étonné de constater que ma demande n'est pas appuyée par les représentants du FDF. J'ai entendu M. Maingain déclarer qu'il s'agissait d'une journée noire pour les francophones. Si c'est bien le cas, essayons d'en discuter aujourd'hui avant que l'irréparable ne soit commis. Je demanderai en tout cas aux représentants FDF de cette majorité de soutenir ma proposition. Si vous n'êtes pas prêt, Monsieur le Ministre-Président, à venir faire maintenant cette déclaration, je devrai demander au Parlement l'ajournement des débats et vous prier de nous rejoindre à 18 heures ou à 19 heures pour nous faire une déclaration, à l'issue du comité de concertation. Je suppose qu'à ce moment-là, vous serez prêt.

Mme la Présidente. — La parole est à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, il y a comité de concertation à 16 heures. J'annonce d'ores et déjà au Parlement que quel que soit l'état d'avancement de ses travaux, je devrai vous quitter à 15 h 45 pour me rendre au comité de concertation comme me l'imposent les lois spéciales dérivées de la Constitution. Par ailleurs, j'estime qu'il serait maladroit et imprudent d'entamer un débat sans que vous disposiez de l'intégralité des textes. Je pense en effet que certaines réactions épidermiques de mardi s'expliquent par le fait que les textes précis n'étaient pas disponibles et qu'un certain nombre de subtilités ont pu échapper à certains. Je pense donc que tout débat, sans que tous les membres de cette honorable assemblée aient en main les deux projets de loi qui vont être envoyés au Conseil d'Etat, ne pourrait que déboucher sur des malentendus supplémentaires. Je vous propose dès lors d'attendre que nous disposions des textes émanant du comité de concertation et approuvés par le Conseil des ministres fédéraux avant d'entamer notre débat sur ces questions.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Isabelle Gelas.

Mme Isabelle Gelas. — Madame la Présidente, j'estime que M. le Ministre-Président vient de tenir de sages propos. M. Cerexhe interpelle directement le FDF. Je voudrais lui dire que le sort du FDF n'est pas entre ses mains; même si un éclatement de la fédération lui ferait plaisir.

Vous avez appris par la presse qu'il y avait des divergences. Divergences ne veut pas dire éclatement. Nous ne sommes pas ici dans l'opposition. Nous aurons des discussions. En Bureau élargi, il avait été décidé d'organiser une commission pour que nous disposions de tout le contenu de ces accords afin de parler des mêmes choses, des mêmes informations, dans les mêmes conditions. Nous pourrions ainsi organiser un débat politique, en étant en possession de tous les documents.

M. Benoît Cerexhe. — Malheureusement, Madame Gelas, cela devient la spécialité du FDF. Votre président fait des déclarations intempestives dans la presse et ici, au sein de cette assemblée, où le débat devrait avoir lieu, vous étouffez à nouveau l'affaire.

Mme Isabelle Gelas. — Nous ne disons pas que le débat n'aura pas lieu mais vous voulez l'organiser à un moment que nous n'estimons pas opportun.

M. Benoît Cerexhe. — Nous menons le débat là où il doit avoir lieu et il y a, nous semble-t-il, urgence.

Mme la Présidente. — Je crois que la proposition de transformer la commission en séance plénière sur la base de documents, où chacun peut intervenir comme il le souhaite, est une bonne solution.

M. Denis Grimberghs. — Madame la Présidente, ce n'est pas l'objet de la demande de M. Cerexhe.

Mme la Présidente. — J'ai bien compris, mais il y a aussi sur ce point des questions d'actualité qui seront traitées le 1^{er} février.

M. Benoît Cerexhe. — Je demande que l'on se prononce sur ma demande d'ajournement des débats.

Mme la Présidente. — Quels débats ? Ceux d'aujourd'hui ?

M. Benoît Cerexhe. — Oui.

Mme la Présidente. — Sur des points qui ne sont pas inscrits à l'ordre du jour ?

Vous avez une vision très bizarre de ce qui va se décider en ce qui concerne la proposition de modification de Règlement !

M. Denis Grimberghs. — Madame la Présidente, quand le Gouvernement n'a plus la confiance de l'assemblée parlementaire, en général, il ne se présente plus devant elle et on ajourne les travaux. Nous pensons que le Gouvernement bruxellois n'est pas en état de demander la confiance à sa majorité.

Voilà pourquoi nous estimons que ce Parlement ne peut pas continuer son travail si ce débat ne peut pas avoir lieu.

Mme la Présidente. — J'ai l'impression que l'on vogue en plein surréalisme.

M. Denis Grimberghs. — Le surréalisme de M. Maingain ? M. Maingain a fait des déclarations.

Mme la Présidente. — M. Maingain n'est pas membre de cette assemblée. Il siège à la Chambre.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Ses déclarations portent sur la périphérie !

M. Denis Grimberghs. — Ses déclarations ne portent pas sur la périphérie, elles concernent les critiques parues dans *La Libre Belgique* du mercredi 24 janvier sur la situation financière de la Région de Bruxelles-Capitale. Il ne l'a pas démenti.

Mme la Présidente. — M. Maingain n'est pas membre de notre assemblée. Mme Gelas vient de se prononcer. Elle fait partie du groupe FDF. Elle s'est prononcée en faveur du débat en séance publique le premier février plutôt qu'en commission. Je pense que le débat de procédure s'est suffisamment éternisé.

M. Benoît Cerexhe. — Madame la Présidente, nous sommes d'accord mais nous demandons simplement le vote. Nous constatons qu'il n'y a pas de majorité pour obtenir cette modification de l'ordre du jour. Je demande le vote et que chacun prenne ses responsabilités aujourd'hui.

Mme la Présidente. — Pour ce vote, vous devez d'abord voir si votre position est appuyée par six membres, soit vous-même plus six autres membres. (*Six membres se lèvent.*)

Je constate que votre demande n'est pas appuyée par six membres.

M. Denis Grimberghs. — Madame la Présidente, ce point du Règlement a toujours été interprété comme signifiant six membres au total.

Mme la Présidente. — La dernière fois que vous l'avez demandé, M. Doulkeridis vous avait appuyés. Vous étiez donc sept !

M. Denis Grimberghs. — M. Doulkeridis avait été très gentil en nous appuyant mais ce n'était pas nécessaire.

Mme la Présidente. — Je constate que vous n'avez pas le quorum requis.

M. Denis Grimberghs. — Madame la Présidente, chaque fois que l'on a appliqué ce point du Règlement, cela s'est fait avec six membres.

Mme la Présidente. — La seule fois que cela s'est produit vous étiez six plus un.

M. Denis Grimberghs. — Ce n'est pas la seule fois, c'est la dernière ! Et parfois nous étions plus nombreux !

M. Michel Lemaire. — Selon la jurisprudence c'est six ! Interrogez M. Poulet et M. De Decker. Cela s'est toujours passé de cette manière !

Mme la Présidente. — Le Règlement est le Règlement, la jurisprudence, c'est autre chose. Maintenant, c'est terminé. Il y aura un débat le premier février en séance plénière. Ce sera plus constructif que d'essayer d'interpréter des articles de presse formulés par des personnes qui ne font pas partie de notre assemblée. Que votre groupe pose ses questions à la Chambre, dont M. Maingain est membre. Nous passons maintenant à l'ordre du jour. Il y aura un Bureau élargi ce midi pour fixer l'ordre du jour de la séance du premier février.

La parole est à M. Marc Cools.

Demande de modification de l'ordre du jour

Verzoek tot wijziging van de agenda

M. Marc Cools. — Je voulais également intervenir pour vous demander une modification de l'ordre du jour. Met mijn collega's Mevrouw Grouwels, de heer Gatz, Monsieur Vervoort, Madame Gelas et Monsieur Roelants du Vivier, j'ai déposé en début de séance une proposition de résolution que nous voudrions voir examinée en urgence et votée aujourd'hui. Elle concerne un projet de loi actuellement en discussion et qui va passer la semaine prochaine au Sénat. Il a déjà été voté à la Chambre.

Le Sénat examine donc en ce moment un projet de loi visant à la modification de la loi du 30 mars 1995 relative aux réseaux de distribution des émissions de radiodiffusion et l'exercice des activités télévisuelles dans la Région bilingue de Bruxelles-Capitale.

Ce projet qui est nécessaire, notamment pour traduire un certain nombre de directives européennes, pose toutefois un problème. En effet, l'article 13 de ce projet de loi détermine que les câblo-distributeurs actifs dans la Région bilingue de Bruxelles-Capitale seront soumis à une contribution annuelle au Trésor public fédéral, à concurrence d'un euro par abonné, à titre de financement de la protection du patrimoine audiovisuel biculturel.

Il est donc demandé aux seuls Bruxellois de participer au financement d'une institution fédérale.

Ce n'est pas normal.

Tous les signataires estiment qu'il est inacceptable et discriminatoire de faire supporter par les seuls habitants de la Région de Bruxelles-Capitale le financement d'une institution fédérale. Nous voulons donc demander au Gouvernement fédéral, à la Chambre et au Sénat, en conformité avec les principes de loyauté fédérale, de modifier cet article 13 du projet de loi précité. Il est urgent que nous puissions adopter cette résolution. Mme Grouwels et M. Roelants du Vivier ont vu ces documents au Sénat et nous ont alertés. Il nous semble important que notre Parlement puisse délibérer aujourd'hui de cette proposition de résolution, prendre clairement attitude et demander au Sénat, qui examinera cette résolution la semaine prochaine, de modifier cet article 13.

C'est la raison pour laquelle nous soulevons aujourd'hui cette question, même si s'agit d'un montant relativement limité, à savoir 14 millions de francs nécessaires pour financer la cinémathèque. Nous estimons que le Gouvernement fédéral doit trouver d'autres moyens pour assurer ce financement, et ne pas créer une discrimination en imposant aux seuls Bruxellois le financement d'une institution fédérale.

Madame la Présidente, j'ai pratiquement présenté l'entièreté de la proposition de résolution que les collègues n'ont pas encore reçue sur leurs bancs pour leur permettre de prendre connaissance de son contenu. Je vous demande d'accepter une modification de notre ordre du jour pour que nous puissions encore aujourd'hui examiner et débattre de cette proposition de résolution, en fonction de l'urgence que je viens d'évoquer.

Mevrouw de Voorzitter. — Het woord is aan mevrouw Brigitte Grouwels.

Mevrouw Brigitte Grouwels. — Mevrouw de Voorzitter, er ligt op de banken ook een voorstel van motie betreffende een belangenconflict in verband met dezelfde aangelegenheid als dewelke de heer Cools zopas heeft aangehaald, medeondertekend door de heer Sven Gatz.

Hoewel het voorstel van resolutie van de heer Cools hetzelfde beoogt, lijkt een motie over deze aangelegenheid het meest evidente instrument, omdat hiermee de Senaat een duidelijk signaal wordt gegeven. Hiermee kan de betwiste bepaling inderdaad worden tegengehouden.

Minister Picqué zou alvast bereid zijn een amendement terzake bij de Senaat in te dienen. Als het voorstel van resolutie met een overgrote meerderheid wordt goedgekeurd — dat wil zeggen door minstens driekwart van de leden — kunnen we overwegen om alsnog onze motie betreffende een belangenconflict in te trekken.

Ik vraag dus om onze tekst niet zonder meer te verwerpen.

De Voorzitter. — Dames en Heren, de tekst van mevrouw Grouwels werd gisteren ingediend en we konden er op het einde van de vergadering van de commissie van de Financiën reeds woorden aan wijden.

Het betekent dat ook over de inoverwegingneming van het voorstel van mevrouw Grouwels moet worden gestemd en dat er desgevallend twee teksten naar de commissie worden verwezen.

De bevoegde commissie zal dan over de middag beslissen welk het beste middel is, de resolutie of de motie betreffende een belangen-

conflict, maar de goedkeuring van de resolutie door driekwart van de leden, is allicht een vrome wens, mevrouw Grouwels.

Pour cette demande comme pour le reste, il faut demander si la modification de l'ordre du jour est appuyée et voter ensuite.

La parole est à M. Benoît Cerexhe.

M. Benoît Cerexhe. — Madame la Présidente, sur le fond, cela ne nous pose guère de problèmes. Je regrette seulement que M. Cools n'ait pas eu la délicatesse de nous en parler. Nous avons en effet siégé ensemble en commission des Finances jusque tard dans la soirée hier. J'aurais espéré un peu plus de délicatesse de la part du principal groupe de la majorité.

Je constate que ce que l'on est prêt à faire aujourd'hui pour les câblodistributeurs, on n'est pas prêt à le faire pour la réforme de l'Etat. C'est le régime des deux poids deux mesures.

On a dit que les accords de la Sainte-Perlette devaient être discutés dans les assemblées concernées, mais ce problème-ci doit être discuté au Sénat. Notre assemblée comporte d'éminents représentants au Sénat, en ce compris, le président avec qui, si je ne m'abuse, vous êtes très lié, Monsieur Cools.

Mme la Présidente. — Monsieur Cerexhe, la motion « conflit d'intérêts » existe dans le Règlement.

M. Denis Grimberghs. — Tout à fait. Nous en avons déposé une à l'époque, Madame la Présidente. Mais vous ne nous aviez pas suivis à ce sujet.

M. Benoît Cerexhe. — Nous voudrions savoir si la proposition de M. Cools est appuyée par le Parlement.

Mme la Présidente. — Etant donné que la proposition de résolution n'est pas encore sur les bancs puisqu'elle n'est pas traduite, je vous propose de voter à midi, lorsque tout le monde aura pu en prendre connaissance.

M. Denis Grimberghs. — Madame la Présidente, c'est maintenant que nous arrêtons l'ordre des travaux.

On ne pourra donc plus inscrire ce point à l'ordre du jour ou on l'inscrit à l'agenda maintenant, ou on ne commence pas à travailler.

Mme la Présidente. — La proposition est-elle soutenue ? (*De nombreux membres se lèvent.*)

La proposition est soutenue.

Puisque tout le monde ne dispose pas du texte traduit, nous pouvons voter à 11 heures plutôt qu'à midi sur le traitement de ce point en urgence.

Je vous signale que depuis hier, il existe une alternative. Il s'agit d'une proposition de résolution — M. Cools en a parlé — mais elle est rédigée en français et elle n'est pas encore traduite. Mme Grouwels nous en a parlé également.

M. Benoît Cerexhe. — M. Cools nous a parlé du contenu de sa proposition.

Mme la Présidente. — Le document que vous nous montrez, c'est le texte d'hier.

M. Benoît Cerexhe. — C'est effectivement le texte d'hier, mais M. Cools vient de nous faire l'exposé oral du contenu de sa proposition.

Mme Evelyne Huytebroeck. — Madame la Présidente, je partage le point de vue du PSC, quant au fait que l'urgence soit nécessaire. Mais je regrette que Mme Grouwels ne nous ait pas prévenus plus tôt de cette modification. Je suis mal à l'aise. On me dit qu'un autre texte existe et qu'il faut se réunir ce midi. Pourquoi ne pourrait-on pas reporter ce point à la séance plénière de jeudi prochain ? Sera-ce trop tard ?

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Grouwels pour expliquer l'urgence. Apparemment, le Sénat se prononcera sur ce point jeudi. Et si le vote a lieu dans la soirée, cela posera problème.

Mevrouw Brigitte Grouwels. — Mevrouw de Voorzitter, de spoedbehandeling vandaag is noodzakelijk, omdat we niet weten wanneer het ontwerp van wet in de Senaat zal worden besproken. Het zou kunnen dat we toekomende donderdag met ons initiatief te laat zijn.

Minister Picqué wil werkelijk een amendement indienen en ik denk dat hij zich gesteund zou voelen door een resolutie van de Brusselse Raad, die liefst unaniem wordt aangenomen.

Ik herinner eraan dat het om een principiële kwestie gaat. Met de wettekst wordt een federale belasting ingevoerd, die enkel op de Brusselaars van toepassing is, waarmee toch een belangrijk precedent wordt gecreëerd.

Ik denk dus dat we geen risico's mogen nemen en een voorstel van motie betreffende het belangenconflict als eventuele tweede demarche achter de hand moeten houden, mocht er tegen volgende donderdag in de Senaat geen geamendeerde tekst zijn goedgekeurd. Desgevallend zullen we dan alsnog het voorstel van motie betreffende het belangenconflict moeten bespreken. Vandaar dat ik erop aandring dat vandaag over de inoverwegingneming van beide voorstellen wordt gestemd en dat ze beide worden besproken.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Marc Cools.

M. Marc Cools. — Madame la Présidente, je suis entièrement d'accord avec Mme Grouwels. Je prie Mme Huytebroeck et M. Cerexhe de m'excuser, car il est vrai que cette proposition de résolution aurait pu être déposée non seulement par les partis de la majorité, mais également avec les partis démocratiques de l'opposition. Cela est dû à un manque de temps. Nous avons rédigé le texte ce matin à la première heure. Nous l'avons terminé lorsque la première intervention sur la demande de modification du Règlement est intervenue. Nous n'avons pas voulu vous déranger à ce moment-là, M. Cerexhe, puisque vous étiez à la tribune. Il n'y a aucune autre raison. Il s'agit ici d'un problème de principe général qui dépasse les clivages majorité/opposition.

Mevrouw de Voorzitter. — Mevrouw Grouwels heeft het woord.

Mevrouw Brigitte Grouwels. — Mevrouw de Voorzitter, ik voeg aan de verklaring van de heer Cools nog het volgende toe. Wanneer ik zopas mevrouw Huytebroeck mondeling het probleem even heb toegelicht, dan is dat met de wens dat de oppositie de voorstellen mee zou ondersteunen. Ze zijn immers in het belang van alle Brusselaars. Door de spoed waarmee een initiatief moest worden genomen, heb ik mijn tekst op de banken laten ronddelen, zonder onder meer de handtekening van mevrouw Huytebroeck te vragen.

De bedoeling is wel dat elke tekst in dit verband door zoveel mogelijk fracties wordt gesteund en goedgekeurd.

M. Benoît Cerexhe. — Madame la Présidente, je voudrais m'exprimer au niveau de la procédure. Une demande de modification de l'ordre du jour a été soutenue par un minimum de sept membres. Je pense que nous devons, à présent, voter sur la modification de l'ordre du jour. Il est sans importance de disposer du texte de M. Cools puisque c'est seulement sur l'intitulé que nous devons nous prononcer. Nous pourrions éventuellement discuter tout à l'heure du contenu.

Mme la Présidente. — Le vote sur l'urgence est nécessaire. Sur la prise en considération, ce n'est qu'après réception du texte dans les deux langues que nous pourrions nous prononcer.

D'autres groupes souhaitent-ils soutenir la proposition de Mme Grouwels et consorts ?

M. Rudi Vervoort. — Mais oui, nous l'avons signée !

Mme Evelyne Huytebroeck. — Madame la Présidente, je ne dis pas que je ne suis pas disposée à cosigner ce texte, mais j'aimerais quand même en prendre connaissance au préalable, avoir quelques contacts et y réfléchir.

Mme la Présidente. — Le problème, c'est qu'il n'a pas encore été pris en considération. Pour l'instant, nous devons nous prononcer sur l'inscription de ce texte et sur l'urgence. Il s'agit d'un vote de procédure. La prise en considération suivra.

Het voorstel werd nog niet in overweging genomen. Allereerst moeten wij ons uitspreken over de hoogdringendheid. Het gaat dus over een stemming over de te volgen procedure. De inoverwegingneming zal daarop volgen.

La parole est à M. Marc Cools.

M. Marc Cools. — Madame la Présidente, vous avez, à juste titre, rappelé le Règlement. Je propose de suspendre nos travaux pendant quelques minutes. Nous ne disposerons peut-être pas des textes traduits, mais nous pourrions régler le problème de la prise en considération et prendre la décision sur l'urgence.

Mme la Présidente. — Certainement, d'autant plus que si nous suspendons la séance pendant 20 minutes, le texte sera traduit et nos travaux pourront se poursuivre.

— *La séance plénière est suspendue à 10 h 20.*

De plenaire vergadering wordt om 10.20 uur geschorst.

— *Elle est reprise à 10 h 50.*

Ze wordt hervat om 10.50 uur.

Mme la Présidente. — La séance est reprise.

De vergadering is hervat.

Demande d'urgence

Vraag tot spoedbehandeling

Mme la Présidente. — Nous passons maintenant au vote sur la demande d'urgence et l'ajout à l'ordre du jour.

Wij stemmen nu over de vraag tot de spoedbehandeling.

S'il échet, la proposition sera ajoutée à la liste des prises en considération sur lesquelles nous devons nous prononcer, et il y

aura une réunion de la commission des Finances pendant la pause de midi. Par ailleurs, nous aurons un Bureau élargi à 14 heures.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

(Les membres du groupe PSC quittent la séance sauf M. Cerexhe.)

Résultat du vote :

Uitslag van de stemming :

38 membres sont présents.

38 leden zijn aanwezig.

36 votent oui.

36 stemmen ja.

2 s'abstiennent.

2 onthouden zich.

Le quorum est atteint.

De quorum is bereikt.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. André, Arckens, Béghin, Boelpaepe, Mmes Bouarfa, Byttebier, Caron, Carthé, MM. Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. De Grave, De Wolf, Decourty, Demannez, Demol, Gatz, Mme Gelas, M. Grijp, Mmes Grouwels, Huytebroeck, Lemesre, Molenberg, MM. Moock, Ouezekhti, Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Rorive, Saïdi, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Van Assche, Van Roye, Vervoort et de Jonghe d'Ardoye d'Erp.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

MM. Cerexhe et Doukeridis.

M. Benoît Cerexhe. — Madame la Présidente, je n'ai pas voulu voter.

Mme la Présidente. — Monsieur Cerexhe, la prochaine fois que vous ne voulez pas voter, je vous demanderai de sortir de la salle de séance. En effet, soit vous êtes présent dans la salle et vous votez, soit vous sortez.

Puisque vous étiez présent, nous devons en tenir compte. Le nombre de votants est donc de 38. Par conséquent, le quorum est atteint et le vote est valable.

De quorum is bereikt en de stemming is geldig.

En conséquence, la demande d'urgence est adoptée.

Bijgevolg is de vraag tot spoedbehandeling aangenomen.

(Les membres du PSC rentrent en séance.)

Mme Anne-Sylvie Mouzon. — Il faut choisir, Monsieur Cerexhe : soit compter dans le quorum, soit être exclu pour la rémunération !

M. Denis Grimberghs. — Madame Mouzon, vos insinuations sont inadmissibles !

Mme Anne-Sylvie Mouzon. — Je n'insinue rien. Si M. Cerexhe ne compte pas dans le quorum, il ne vient pas non plus en ligne de compte pour la rémunération. La question est donc de savoir s'il veut compter dans le quorum ou non.

M. Denis Grimberghs. — Madame Mouzon, votre accusation est grave. Nous ne sommes pas restés ici pour toucher la rémunération. De telles accusations sont inadmissibles.

Mme la Présidente. — Madame Mouzon, Monsieur Grimberghs, puisque cela n'était pas inscrit à l'ordre du jour, ce vote ne compte pas pour la détermination de la rémunération.

M. Denis Grimberghs. — Donc, Madame la Présidente, l'insinuation de Mme Mouzon n'avait pas de fondement. C'est bien ce que j'essayais de lui dire calmement. Mais puisqu'elle ne veut pas entendre, je m'énerve.

Mme la Présidente. — L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

Je vous propose de passer à l'ordre du jour.

Ik stel u voor over te gaan tot de dagorde.

COMMUNICATIONS FAITES AU CONSEIL

MEDEDELINGEN AAN DE RAAD

Cour d'arbitrage

Arbitragehof

Mme la Présidente. — Diverses communications ont été faites au Conseil par la Cour d'arbitrage.

Elles figureront au Compte rendu analytique et au Compte rendu intégral de cette séance. *(Voir annexes.)*

Verscheidene mededelingen worden door het Arbitragehof aan de Raad gedaan.

Zij zullen in het Beknopt Verslag en in het Volledig Verslag van deze vergadering worden opgenomen. *(Zie bijlagen.)*

Délibérations budgétaires

Begrotingsberaadslagingen

Mme la Présidente. — Divers arrêtés ministériels ont été transmis au Conseil par le Gouvernement.

Ils figureront au Compte rendu analytique et au Compte rendu intégral de cette séance. *(Voir annexes.)*

Verschillende ministeriële besluiten worden door de Regering aan de Raad overgezonden.

Zij zullen in het Beknopt Verslag en in het Volledig Verslag van deze vergadering worden opgenomen. *(Zie bijlagen.)*

**RAPPORT D'ACTIVITES 1999-2000 DU COLLEGE
D'ENVIRONNEMENT DE LA REGION
DE BRUXELLES-CAPITALE**

**ACTIVITEITENVERSLAG 1999-2000
VAN HET MILIEUCOLLEGE VAN
HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST**

Mme la Présidente. — Par lettre du 16 janvier 2001, M. Didier Gosuin, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur, transmet le rapport d'activités 1999-2000 du Collège d'Environnement, conformément à l'article 13, alinéa 2, de l'arrêté de l'Exécutif de la Région de Bruxelles-Capitale du 3 juin 1993 relatif au Collège d'Environnement

— *Pour information.*

Bij brief van 16 januari 2001, zendt de heer Didier Gosuin, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel, kopie van het activiteitenverslag 1999-2000 van het Milieucollege, overeenkomstig artikel 13, tweede lid, van het besluit van de Brusselse Hoofdstedelijke Executieve van 3 juni 1993 betreffende het Milieucollege.

— *Ter informatie.*

**AVENANT N° 2 AU CONTRAT DE GESTION 1996-1999
ENTRE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE
ET LA SOCIETE DES TRANSPORTS
INTERCOMMUNAUX DE BRUXELLES**

**AANHANGSEL NR. 2 BIJ HET BEHEERSCONTRACT
1996-1999 TUSSEN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK
GEWEST EN DE MAATSCHAPPIJ VOOR HET
INTERCOMMUNAAL VERVOER TE BRUSSEL**

Mme la Présidente. — Par lettre du 19 janvier 2001, M. Jos Chabert, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, transmet, en application de l'article 3 de l'ordonnance du 22 novembre 1990 relative à l'organisation des transports en commun dans la Région de Bruxelles-Capitale, une copie de l'avenant n° 2 au contrat de gestion 1996-1999 entre la Région de Bruxelles-Capitale et la Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles, tel qu'approuvé par le Gouvernement en sa réunion du 7 décembre 2000.

— *Pour information.*

Bij brief van 18 januari 2001, zendt de heer Jos Chabert, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, in uitvoering van artikel 3 van de ordonnantie van 22 november 1990 betreffende de organisatie van het openbaar vervoer in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, kopie van het aanhangsel nr. 2 bij het beheerscontract 1996-1999 tussen het Brussels Hoofdstedelijk Gewest en de Maatschappij voor het Intercommunaal Vervoer te Brussel, zoals goedgekeurd door de Regering in zijn vergadering van 7 december 2000.

— *Ter informatie.*

**MODIFICATIONS DE LA COMPOSITION
DES COMMISSIONS**

**WIJZIGINGEN VAN DE SAMENSTELLING
VAN DE COMMISSIES**

Mme la Présidente. — Par lettre du 19 janvier 2001, le groupe ECOLO communique des modifications à la composition des commissions.

Elles figureront au Compte rendu analytique et au Compte rendu intégral de cette séance. (*Voir annexes.*)

Bij brief van 19 januari 2001, deelt de ECOLO-fractie wijzigingen mee in de samenstelling van de commissies.

Zij zullen in het Beknopt Verslag en in het Volledig Verslag van deze vergadering worden opgenomen. (*Zie bijlagen.*)

**QUESTIONS ECRITES AUXQUELLES
IL N'A PAS ETE REPONDU**

**SCHRIFTELIJKE VRAGEN DIE
NOG GEEN ANTWOORD VERKREGEN**

Mme la Présidente. — Je rappelle aux membres du Gouvernement que l'article 97.2 de notre Règlement stipule que les réponses aux questions écrites doivent parvenir au Conseil dans un délai de 20 jours ouvrables.

Ik herinner de leden van de Regering eraan dat artikel 97.2 van ons Reglement bepaalt dat de antwoorden op de schriftelijke vragen binnen 20 werkdagen bij de Raad moeten toekomen.

Je vous communique ci-après le nombre de questions écrites auxquelles chaque ministre ou secrétaire d'Etat n'a pas répondu dans le délai réglementaire :

Ik deel u hierna het aantal schriftelijke vragen per minister of staatssecretaris mee die nog geen antwoord verkregen binnen de door het Reglement bepaalde termijn :

M. François-Xavier de Donnea : 2

M. Willem Draps : 23

M. Alain Hutchinson : 9

COLLEGE D'URBANISME

Renouvellement partiel — Présentation d'une liste double de candidats

STEDENBOUWKUNDIG COLLEGE

Gedeeltelijke vernieuwing — Voordracht van een dubbeltal

Mme la Présidente. — Je vous rappelle que par lettre du 27 novembre 1998, le ministre de l'Aménagement du Territoire demandait au Conseil d'initier la procédure adéquate afin que le Gouvernement soit saisi de la liste double de candidats en vue du renouvellement partiel du Collège d'urbanisme. Les membres dont

le mandat a expiré le 9 décembre 1998 sont MM. Luc Hennart, Willy Serneels et Eric Brewaeys.

M. Willy Serneels étant décédé, seuls MM. Luc Hennart et Eric Brewaeys sollicitent le renouvellement de leur mandat.

Suite à l'annonce faite en séance plénière du 26 novembre 1999, les candidatures suivantes ont été introduites :

— M. Jean-Claude Geus, président de Chambre du Conseil d'Etat, en qualité de président du Collège d'urbanisme;

— M. Michel Renard, licencié en communication sociale, en qualité de membre du Collège d'urbanisme.

Des appels aux candidatures ont été faites lors des séances plénières des 14 janvier 2000 et 24 février 2000. Ils sont restés sans résultat.

Suite à l'annonce faite en séance plénière du 31 mars 2000, la candidature suivante a été introduite :

— Mme Marina Pierard, architecte, en qualité de membre du Collège d'urbanisme.

Des appels aux candidatures ont été faits lors des séances plénières des 26 mai 2000, 30 juin 2000, 18 octobre 2000, 10 novembre 2000 et 21 décembre 2000. Ils sont restés sans résultat.

Le Conseil doit donc être saisi d'un nombre suffisant de candidatures pour pouvoir présenter au Gouvernement une liste double de candidats aux trois mandats vacants (soit au minimum 6 candidatures introduites).

Je vous propose dès lors de prolonger à nouveau le délai de dépôt des candidatures, annoncé en séance plénière le 21 décembre 2000, jusqu'au lundi 19 mars 2001 à 10 heures.

Les candidatures devront m'être adressées et parvenir au greffe du Conseil. Les candidats sont invités à joindre à leur candidature un extrait d'acte de naissance, ainsi qu'un curriculum vitae indiquant leurs qualifications et leur expérience professionnelle.

Pas d'observation ? (*Non.*)

Il en sera ainsi.

Ik herinner u eraan dat de minister belast met ruimtelijke ordening, bij brief van 27 november 1998, aan de Raad vroeg de gepaste procedure te starten om ervoor te zorgen dat dubbeltallen van kandidaten voor de gedeeltelijke vernieuwing van het Stedenbouwkundig College aan de Regering bezorgd worden. De leden wier mandaat op 9 december 1998 ten einde liep zijn de heren Luc Hennart, Willy Serneels en Eric Brewaeys.

De heer Willy Serneels is overleden en de heren Luc Hennart en Eric Brewaeys zijn opnieuw kandidaat.

Na de oproep tot kandidaatstelling tijdens de plenaire vergadering van 26 november 1999, werden de volgende kandidaturen ingediend :

— de heer Jean-Claude Geus, kamervoorzitter bij de Raad van State als voorzitter van het Stedenbouwkundig College;

— de heer Michel Renard, licentiaat in de sociale communicatie als lid van het Stedenbouwkundig College.

Op de oproep tot kandidaten die tijdens de plenaire vergaderingen van 14 januari 2000 en 24 februari 2000 is gedaan is geen reactie gekomen.

Na de oproep tot kandidaatstelling tijdens de plenaire vergadering van 31 maart 2000, werd de volgende kandidatuur ingediend :

— mevrouw Marina Pierard, architect, als lid van het Stedenbouwkundig College.

Op de oproep tot kandidaten die tijdens de plenaire vergaderingen van 26 mei 2000, 30 juni 2000, 18 oktober 2000, 10 november 2000 en 21 december 2000 is gedaan is geen reactie gekomen.

De Raad moet dus een voldoende aantal candidaturen ontvangen om aan de Regering drie dubbeltallen te kunnen voordragen voor de drie vacante mandaten (ten minste 6 candidaturen).

Ik stel u voor de termijn voor het indienen van de candidaturen, aangekondigd tijdens de plenaire vergadering van 21 december 2000, nog te verlengen tot maandag 19 maart 2001, om 10 uur.

De candidaturen moeten aan mij worden gericht en op de griffie van de Raad inkomen. De kandidaten worden verzocht bij hun kandidatuur een uittreksel uit hun geboorteakte te voegen evenals een curriculum vitae met hun diploma's en hun beroepservaring.

Geen opmerkingen ? (*Neen.*)

Aldus zal geschieden.

PROPOSITIONS DE RESOLUTION

Prise en considération

VOORSTELLEN VAN RESOLUTIE

Inoverwegingneming

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de résolution (M. Joël Riguelle) invitant le Gouvernement régional à demander du Gouvernement fédéral l'abrogation de la loi du 11 avril 1994 organisant le vote automatisé (n° A-164/1 — 2000/2001).

Pas d'observation ? (*Non.*)

Renvoi à la commission des Finances, du Budget, de la Fonction publique, des Relations extérieures et des Affaires générales.

Aan de orde is de inoverwegingneming van het voorstel van resolutie (de heer Joël Riguelle) waarbij de Gewestregering verzocht wordt de federale Regering te vragen om de wet van 11 april 1994 tot organisatie van de geautomatiseerde stemming op te heffen (nr. A-164/1 — 2000/2001).

Geen bezwaar ? (*Neen.*)

Verzonden naar de commissie voor de Financiën, Begroting, Openbaar Ambt, Externe Betrekkingen en Algemene Zaken.

L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de résolution (M. Marc Cools et cs.) concernant l'application, dans la seule Région de Bruxelles-Capitale, d'une loi fédérale (n° A-166/1 — 2000/2001).

Pas d'observation ? (*Non.*)

Renvoi à la commission des Finances, du Budget, de la Fonction publique, des Relations extérieures et des Affaires générales.

Aan de orde is de inoverwegingneming van het voorstel van resolutie (de heer Marc Cools, cs.) betreffende de toepassing van een federale wet enkel in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest (nr. A-166/1 — 2000/2001).

Geen bezwaar ? (*Neen.*)

Verzonden naar de commissie voor de Financiën, Begroting, Openbaar Ambt, Externe Betrekkingen en Algemene Zaken.

Je vous propose de renvoyer la proposition de résolution à la commission des Finances qui se réunira ce midi. (*Assentiment.*)

Ik stel voor het voorstel van resolutie te verzenden naar de commissie voor de Financiën, die vanmiddag vergadert. (*Instemming.*)

Sera ajouté à l'ordre du jour le point que nous venons de prendre en considération dont nous débattons en commission des Finances à l'issue de nos travaux.

La réunion du Bureau élargi aura lieu aujourd'hui à 14 heures en vue de l'élaboration de l'ordre du jour de la séance du 1^{er} février prochain. Au cours de cette séance plénière nous entendrons en « gueststar » M. le Ministre-Président qui nous parlera des accords du Lambermont et de l'ensemble des problématiques y afférentes.

PROPOSITION DE MODIFICATION DE L'ARTICLE 8.9 DU REGLEMENT

Discussion générale

VOORSTEL TOT WIJZIGING VAN ARTIKEL 8.9 VAN HET REGLEMENT

Algemene bespreking

Mme la Présidente. — Mesdames, Messieurs, l'ordre du jour appelle la discussion générale de la proposition de modification du Règlement.

Dames en Heren, aan de orde is de algemene bespreking van het voorstel tot wijziging van het Reglement.

La discussion générale est ouverte.

De algemene bespreking is geopend.

La parole est à M. Marc Cools, rapporteur.

M. Marc Cools, rapporteur. — Madame la Présidente, Messieurs les Ministres, chers Collègues, j'interviendrai brièvement étant donné la longueur des débats que nous avons eus ce matin.

Vous avez reçu le rapport écrit. Je voudrais simplement rappeler que l'objet de la modification du Règlement qui vous est proposée est lié à la loi qui vise à limiter les cumuls de mandats politiques, ce qui notamment nécessite une obligation de déclaration des différents mandats et responsabilités exercés par les parlementaires.

L'originalité de notre Conseil a été soulevée lors des débats en commission. Déjà dans le passé, nous avons demandé qu'un certain nombre d'informations soient communiquées par les membres de cette Assemblée. Elles sont d'ailleurs publiées dans le compte rendu et reprennent l'ensemble des mandats et responsabilités que nous exerçons.

La proposition de modification du règlement qui nous est proposée ne se contente pas de reprendre les mandats qui devaient être communiqués dans le cadre de l'application de la loi limitant les cumuls. Afin que l'on continue d'être une Assemblée pilote en la matière et qui pratique la transparence, la proposition vise à donner l'information la plus complète possible sur les responsabilités diverses que nous pouvons assumer, qu'elles soient publiques ou privées.

C'est une excellente chose qui permettra à chacun d'être informé sur les responsabilités que les membres de cette Assemblée assument dans divers cercles de compétences.

Mme la Présidente. — La discussion générale est close.

De algemene bespreking is gesloten.

Discussion de l'article unique

Bespreking van het enig artikel

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle la discussion de l'article unique sur la base du texte adopté par la commission.

Aan de orde is de bespreking van het enig artikel op basis van de door de commissie aangenomen tekst.

Article unique. Le point 9 de l'article 8 est remplacé par la disposition suivante :

1° Au moment de leur prestation de serment, ils remettent au président du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale la liste des charges, activités professionnelles, mandats et fonctions qu'ils exercent.

Doivent figurer dans cette liste pour autant qu'ils donnent lieu à la perception d'honoraires, de traitements, d'indemnités ou de jetons de présence :

- les mandats, fonctions et charges publics d'ordre politique;
 - les charges assumées dans les administrations publiques de l'Etat, des communautés, des régions, des provinces et des communes, ainsi que dans les administrations publiques qui en dépendent et dans l'enseignement;
 - les autres activités professionnelles, avec mention de l'employeur, s'il échet;
 - les fonctions d'administrateur ou de commissaire exercées dans une société de droit belge ou étrangère poursuivant ou non un but lucratif;
 - les fonctions de membre d'un organe de direction au sein d'une association mutualiste, d'une association de défense des intérêts syndicaux ou professionnels ou d'une association qui organise un enseignement supérieur subventionné par des pouvoirs publics.
- 2° Les membres informent le Président de toute modification de leur situation chaque fois qu'il y a lieu.
- 3° Au plus tard un mois après avoir été soumises au président du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale, les listes visées au 1° ainsi que le nom des membres qui n'ont pas satisfait au prescrit du 1° sont publiés dans le compte rendu analytique du Conseil.

4° Par dérogation au 1°, les membres du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale remettent pour la première fois au Président du Conseil la liste des mandats, fonctions et charges publics d'ordre politique au plus tard le 9 février 2001.

Enig artikel. Punt 9 van artikel 8 wordt vervangen door de volgende bepaling :

1° Bij hun eedaflegging bezorgen zij de voorzitter van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad de lijst van de ambten, beroepsbezigdheden, mandaten en functies die zij uitoefenen.

In die lijst moeten worden vermeld voorzover zij aanleiding geven tot de betaling van honoraria, wedden, vergoedingen of presentiegelden :

- de openbare mandaten, functies en ambten van politieke aard;
 - de ambten vervuld in de overheidsbesturen van de Staat, de gemeenschappen, de gewesten, de provincies en de gemeenten, alsmede in de overheidsbesturen die eronder ressorteren en in het onderwijs;
 - de andere beroepsbezigdheden, met in voorkomend geval vermelding van de werkgever;
 - de functies van bestuurder of van commissaris in een vennootschap naar Belgisch of buitenlands recht met of zonder winstgevend doel;
 - de functies van lid van een directieorgaan van een ziekenfonds, van een vakvereniging of een beroepsvereniging of van een vereniging die door de overheid gesubsidieerd hoger onderwijs organiseert.
- 2° De leden brengen de voorzitter op de hoogte van elke wijziging in hun situatie telkens als daartoe redenen zijn.
- 3° De in 1° bedoelde lijsten en de namen van de leden die niet voldaan hebben aan 1° worden uiterlijk een maand nadat zij aan de voorzitter van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad zijn bezorgd, in het beknopt verslag van de Raad bekendgemaakt.
- 4° In afwijking van 1° bezorgen de leden van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad de voorzitter van de Raad de lijst van de openbare mandaten, functies en ambten van politieke aard voor de eerste maal uiterlijk op 9 februari 2001.

— Adopté.

Aangenomen.

Nous procéderons tout à l'heure au vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de modification du Règlement.

Wij zullen straks tot de naamstemming over het geheel van het voorstel tot wijziging van het Reglement overgaan.

PROPOSITION DE DECISION MODIFIANT LA DECISION DU 13 JUILLET 1989, MODIFIEE PAR LES DECISIONS DES 7 JUILLET 1995, 22 DECEMBRE 1995 ET DU 14 JUILLET 1997 RELATIVE A L'INDEMNITE DES CONSEILLERS ET L'INDEMNITE DES MEMBRES DU BUREAU

Discussion générale

VOORSTEL VAN BESLISSING HOUDENDE WIJZIGING VAN DE BESLISSING VAN 13 JULI 1989, GEWIJZIGD BIJ DE BESLISSINGEN VAN 7 JULI 1995, 22 DECEMBER 1995 EN 14 JULI 1997 BETREFFENDE DE VERGOEDING VAN DE RAADSLEDEN EN DE VERGOEDING VAN DE LEDEN VAN HET BUREAU

Algemene bespreking

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle la discussion générale de la proposition de décision.

Le texte de la proposition de décision est distribué sur les bancs.

Aan de orde is de algemene bespreking van het voorstel van beslissing.

De tekst van dit voorstel van beslissing wordt op de banken rondgedeeld.

La discussion générale est ouverte.

De algemene bespreking is geopend.

La parole est à M. Marc Cools, rapporteur.

M. Marc Cools, rapporteur. — Madame la Présidente, tout comme la proposition de modification du Règlement que j'ai eu l'honneur de présenter, il y a quelques instants, et qui a été adoptée à l'unanimité par le Bureau élargi et par la commission du Règlement, les nouvelles dispositions qui vous sont proposées ici s'inscrivent dans le cadre de la limitation du cumul des mandats. Elles ont également été adoptées à l'unanimité par le Bureau élargi.

Le Bureau élargi de notre Assemblée avait, en effet, émis le souhait que toutes les Assemblées parlementaires de ce pays déterminent de la même manière la notion d'indemnité parlementaire.

Je rappelle que, selon la loi, à partir du 31 janvier, un député ne pourra en aucun cas, s'il exerce d'autres fonctions (bourgmestre, échevin, président d'intercommunale, ...) percevoir plus de 150 % du montant de l'indemnité parlementaire.

Il fallait évidemment définir cette indemnité parlementaire et que cette définition soit commune à l'ensemble des Assemblées parlementaires. Une concertation, à laquelle Mme la Présidente a participé, a eu lieu entre les différents présidents d'Assemblées. C'est ce texte de consensus qui vous est soumis aujourd'hui. Il s'appliquera aux parlementaires, mais aussi, dans certains cas, à des non-parlementaires. Ainsi, un bourgmestre qui n'est pas parlementaire, mais qui cumulerait ses fonctions avec d'autres responsabilités, par exemple dans une intercommunale, se verrait fixer la même limite.

Il était donc impératif d'établir une définition unique de l'indemnité parlementaire et cela a été fait, en concertation, par les sept Assemblées du pays. C'est cette définition, qui est une définition large reprenant tout ce qui compose notre indemnité, que nous vous proposons de ratifier.

Mme la Présidente. — J'ajoute que, dès que nous aurons voté ce texte, un courrier partira de notre Assemblée vers chacun des bourgmestres des 19 communes ainsi que vers les présidents de CPAS, qui peuvent également être concernés. Il y aura donc uniformité d'application et de procédure dans toutes les communes du Royaume pour éviter des concurrences ou des distorsions.

La discussion générale est close.

De algemene bespreking is gesloten.

Je vous donne lecture de cette proposition de décision telle qu'adoptée par la commission.

« Ajouter à la décision du 13 juillet 1989 concernant l'indemnité des conseillers et l'indemnité des membres du Bureau, modifiée par les décisions des 7 juillet 1995, 22 décembre 1995 et du 14 juillet 1997 un littéra D libellé comme suit : « D. Application de la loi spéciale du 4 mai 1999 visant à limiter le cumul du mandat de membre (du CCF, du CRW, du Conseil flamand et) du CRB avec d'autres mandats ».

Conformément à l'article 4 de la loi spéciale du 4 mai 1999 visant à limiter le cumul des mandats politiques, les indemnités perçues par un parlementaire en raison d'activités publiques d'ordre politique ne peuvent dépasser la moitié du montant de l'indemnité parlementaire.

1) Sous ces indemnités, il y a lieu d'entendre « les indemnités, traitements ou jetons de présence découlant de l'exercice d'un mandat, d'une fonction ou d'une charge publics d'ordre politique ».

Sont considérés comme mandats, fonctions ou charges publics d'ordre politique :

- a) les mandats électifs locaux;
- b) les mandats exercés au sein d'un organisme public ou privé en tant que représentant de :

- l'Etat;
- une communauté ou une région;
- une province;
- une commune;

c) les autres mandats, fonctions ou charges publics d'ordre politique.

2) Par indemnité parlementaire, il faut entendre l'indemnité de base visée au littéra A, majorée de la prime de fin d'année, du pécule de vacances et du remboursement forfaitaire pour frais et charges, à l'exclusion des indemnités pour l'exercice de fonctions spéciales au sein des assemblées.

3) Conformément à l'article 8.9 du règlement du Conseil, les parlementaires remettent au président, au début du mandat (et pour la première fois, à partir du 31 janvier 2001), la liste complète des mandats extraparlementaires qu'ils exercent et qui tombent sous l'application de la loi. A cette fin, ils reçoivent un formulaire à compléter.

Les parlementaires communiquent les coordonnées des organismes où ils exercent leurs mandats extraparlementaires. Ils mentionnent également dans le formulaire le montant de la rémunération brute de chacun de leurs mandats extraparlementaires.

4) En cas de dépassement du plafond, tel que fixé au *Moniteur belge*, suite à un cumul d'un mandat parlementaire avec un mandat autre que celui de bourgmestre, d'échevin ou de président d'un conseil de l'aide sociale, la réduction s'opère sur l'indemnité parlementaire.

A cette fin, des retenues sont opérées chaque mois sur l'indemnité parlementaire, correspondant au montant estimé du dépassement.

Des régularisations interviennent a posteriori, en fin d'année, s'il apparaît qu'il y a eu trop ou trop peu de retenues. Les montants des retenues et des régularisations sont communiqués au parlementaire concerné par le greffier.

Lorsque le mandat parlementaire débute ou prend fin au cours de l'année civile, le plafond est établi au prorata de la durée de ce mandat. Le montant du plafond est multiplié par une fraction dont le dénominateur est « 12 » et le numérateur égal au nombre de mois couverts par le droit à l'indemnité.

5) Le Bureau élargi est chargé de fixer le montant annuel plafonné visé par l'article 25, § 1^{er} bis de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises, ainsi que les modalités d'application des alinéas qui précèdent. Il est également compétent pour décider en cas de litige découlant de la limitation du cumul des mandats. ».

Ik geef u lezing van het voorstel van beslissing zoals door de commissie aangenomen.

« Aan de beslissing van 13 juli 1989 betreffende de vergoeding van de raadsleden en de vergoeding van de leden van het Bureau, gewijzigd bij de beslissingen van 7 juli 1995, 22 december 1995 en 14 juli 1997 een littéra D toe te voegen, luidend : « D. Toepassing van de bijzondere wet van 4 mei 1999 tot beperking van de cumulatie van het mandaat van lid (van de RFG, de RWG, de Vlaamse Raad) van de BHR met andere mandaten ».

Overeenkomstig artikel 4 van de bijzondere wet van 4 mei 1999 tot beperking van de cumulatie van politieke mandaten mogen de vergoedingen die een parlements lid verkrijgt uit hoofde van openbare activiteiten van politieke aard niet meer bedragen dan de helft van het bedrag van de parlementaire vergoeding.

1) Onder de bedoelde vergoedingen dient te worden verstaan : « de vergoedingen, wedden of presentiegelden voortvloeiend uit de uitoefening van een openbaar mandaat, van een openbare functie of openbaar ambt van politieke aard ».

Als openbare mandaten, openbare functies of openbare ambten van politieke aard dienen te worden beschouwd :

- a) de bij verkiezing verleende lokale mandaten;
- b) de mandaten uitgeoefend in een openbare of particuliere instelling als vertegenwoordiger van :
 - het Rijk;
 - een gemeenschap of een gewest;
 - een provincie;
 - een gemeente;
- c) de andere openbare mandaten, openbare functies of openbare ambten van politieke aard.

2) Onder parlementaire vergoeding dient te worden verstaan, de basisvergoeding bedoeld in littéra A, vermeerderd met de eindejaarspremie, het vakantiegeld en de forfaitaire terugbetaling van de kosten en lasten met uitzondering van de vergoeding voor de uitoefening van bijzondere functies.

3) Overeenkomstig artikel 8.9 van het Reglement van de Raad bezorgen de parlementsleden aan de voorzitter bij het begin van het mandaat (en voor de eerste keer vanaf 31 januari 2001) een volledige lijst van buitenparlementaire mandaten die zij uitoe-

fenen en die onder de toepassing van de wet vallen. Te dien einde, ontvangen zij een in te vullen formulier.

De parlementsleden delen de gegevens mee van de instellingen waar ze hun buitenparlementaire mandaten uitoefenen. Zij vermelden in het formulier eveneens het brutobedrag van de bezoldiging voor elk van hun buitenparlementaire mandaten.

- 4) Indien het plafond, zoals bepaald in het *Belgisch Staatsblad*, wordt overschreden in het geval van cumulatie van een parlementair mandaat met een ander mandaat dan burgemeester, schepen of voorzitter van een raad voor maatschappelijk welzijn, dient de parlementaire vergoeding te worden vermindert.

Hier toe wordt er elke maand een bedrag afgehouden van de parlementaire vergoeding dat overeenstemt met de te verwachten overschrijding van het plafond. Eventuele regularisaties worden a posteriori uitgevoerd, op het einde van het kalenderjaar, indien blijkt dat er te veel of te weinig werd afgehouden. De bedragen van de afhoudingen en van de regularisaties worden door de griffier aan het betrokken parlements lid meegedeeld.

Wanneer een parlementair mandaat begint of eindigt gedurende het kalenderjaar, wordt het plafond naar rata van de duur van dit mandaat. Het bedrag van het plafond wordt vermenigvuldigd met een breuk waarvan de noemer « 12 » is, en de teller gelijk is aan het aantal maanden waarvoor men recht heeft op een vergoeding.

- 5) Het Bureau in uitgebreide samenstelling wordt belast het jaarlijks geplafonneerd bedrag zoals bepaald door artikel 25, § 1 bis van de bijzondere wet van 12 januari 1989 met betrekking tot de Brusselse instellingen vast te stellen evenals de regels voor de toepassing van de vorige alinea's. Het is tevens bevoegd voor de beslechting van de geschillen inzake de beperking van de cumulatie van mandaten. »

— Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non.*)

Vraagt iemand het woord ? (*Neen.*)

La discussion est close.

De bespreking is gesloten.

Nous procéderons tout à l'heure au vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de décision modifiant la décision du 13 juillet 1989, modifiée par les décisions des 7 juillet 1995, 22 décembre 1995 et 14 juillet 1997 relative à l'indemnité des conseillers et l'indemnité des membres du Bureau.

Wij zullen straks overgaan tot de naamstemming over het geheel van het voorstel van beslissing houdende wijziging van de beslissing van 13 juli 1989, gewijzigd bij de beslissingen van 7 juli 1995, 22 december 1995 en 14 juli 1997 betreffende de vergoeding van de raadsleden en de vergoeding van de leden van het Bureau.

INTERPELLATIONS

INTERPELLATIES

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle les interpellations.

Aan de orde zijn de interpellaties.

INTERPELLATION DE M. BENOIT CEREXHE A M. FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT « LE BILAN QUE LE MINISTRE-PRESIDENT DRESSE AUJOURD'HUI DE L'ORGANISATION DE « BRUXELLES 2000 » ET LA MANIERE DONT IL ENVISAGE LA PERENNISATION DE CERTAINES DE SES INITIATIVES DURANT LES ANNEES A VENIR »

Discussion

INTERPELLATIE VAN DE HEER BENOIT CEREXHE TOT DE HEER FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE « DE BALANS DIE DE MINISTER-PRESIDENT THANS OPMAAKT VAN DE ORGANISATIE VAN BRUSSEL 2000 EN DE MANIER WAAROP HIJ BEPAALDE INITIATIEVEN GEDURENDE DE KOMENDE JAREN WIL VOORTZETTEN »

Bespreking

Mme la Présidente. — La parole est à M. Benoît Cerexhe pour développer son interpellation.

M. Benoît Cerexhe. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, chers Collègues, l'organisation de « Bruxelles 2000 » est aujourd'hui arrivée à son terme.

Cet événement culturel d'importance aura été marqué par des moments forts, comme la journée d'ouverture, la Zinneke Parade, ou l'exposition « Voici ».

Je devine que vous y ajouterez peut-être l'organisation du Grand Carrousel; ce n'est pas là mon avis, mais peu importe : à côté d'organisations réussies, il y eut aussi des moments beaucoup moins réussis.

Rassurez-vous, Monsieur le Ministre-Président, l'ambition de cette interpellation n'est pas de m'appesantir sur le bilan de Bruxelles 2000.

J'aurais pu développer durant les quinze minutes qui me sont allouées les infortunes d'une organisation dont le déficit fut à la hauteur des ambitions de certains membres du conseil d'administration.

Ce déficit et les déprogrammations qui s'en sont suivies ont frustré pas mal d'associations et artistes et pas toujours renforcé, auprès de responsables importants de la vie culturelle bruxelloise, la relation qu'a le monde de la Culture avec les décideurs politiques.

J'aurais pu regretter, dans ce même laps de temps, comme le fit Mme Durant le 10 janvier dernier à la Chambre en réponse à une question du député Jean-Jacques Viseur, je cite : « certains choix malheureux et pour ne pas le citer le carrousel ».

J'aurais pu dire la déception qui est la mienne sur ce que fut dans sa globalité Bruxelles 2000.

J'ai dit, dès avant la journée d'ouverture, que je ne retrouvais pas le fil conducteur de la programmation. J'ai déjà eu l'occasion de regretter le manque de lisibilité du programme et, bien davantage, son déficit de promotion, de communication et de publicité. Le bilan 2000 du secteur Horeca est là pour confirmer que l'organisation de l'événement fut, d'un point de vue touristique et économique, une occasion manquée.

Dans ce contexte, l'intervention du fédéral pour éponger une partie importante du déficit est un ballon d'oxygène dont vous avez souligné le mérite.

Je crois en effet qu'il eut été injuste de pénaliser indûment les collaborateurs et les organisateurs avec lesquels travaillait l'organisation de Bruxelles 2000. Il fallait éviter que ces personnes — qui sont aussi, pour la plupart, des promesses de lendemains chantants dans le paysage culturel bruxellois et belge — ne se retrouvent le bec dans l'eau par la faute d'une organisation malencontreuse.

L'intervention du fédéral est donc heureuse, même s'il a fallu pour cela raboter sa participation à d'autres projets. On l'a vu hier, en commission, à propos de l'accord de coopération. C'est un autre débat, mais il faut bien savoir que le déficit de Bruxelles 2000 s'est fait, quoi que vous en disiez, sur le dos de Bruxelles et des Bruxellois, Mme Durant l'a déclaré au Parlement fédéral.

Mais je vous l'ai dit, Monsieur le Ministre-Président, mon ambition est moins de m'appesantir sur le bilan plus que mitigé de « Bruxelles 2000 » que sur les moyens que l'autorité régionale met en œuvre pour assurer la pérennisation des initiatives heureuses nées de cette organisation.

Robert Palmer, dès le début des festivités, disait déjà que ce que l'on retiendrait de Bruxelles 2000, « ce serait ce qui resterait un an plus tard et ce qui se poursuivrait par la suite ».

Depuis ses origines, le projet de Bruxelles 2000 a affirmé sa volonté de laisser des traces durables au-delà de sa propre durée de vie.

L'argument fut aussi régulièrement avancé pour justifier le peu de manifestations de grande ampleur et la dispersion des crédits en une multitude de petits projets, pour la plupart alternatifs.

Pour utiliser une image qui parlera à l'imaginaire des Bruxellois, Bruxelles 2000 devait donc permettre de planter des graines dans un terreau spécialement préparé pour l'occasion.

Tant le succès de l'organisation que la volonté politique manifestée durant l'organisation devaient, disait-on, assurer leur croissance dans les années à venir.

C'était, dans l'approche générale de l'organisation, ce qui, à mon sens, valait le plus d'être souligné : la pérennisation de l'événement — ou celle des manifestations les plus réussies nées du creuset « Bruxelles 2000 » — était, de tous les objectifs, le plus enthousiasmant et le moins contestable. Or, jusqu'à présent, en dehors de grandes déclarations d'intention, nous ne voyons rien venir.

D'importants moyens budgétaires ont été mobilisés durant l'année 2000 — plus d'un milliard de francs. Pouvez-vous me dire, Monsieur le Ministre-Président, quels sont les moyens budgétaires que la Région bruxelloise mettra à disposition pour l'an 2001 ? Le

budget que vous nous avez présenté en décembre est particulièrement muet sur ce point. Or, à quoi sert-il de semer si l'on se refuse, par après, à arroser les jeunes pousses qui sont sorties de terre ?

Monsieur le Ministre-Président, la gestion de l'après « Bruxelles 2000 » est sans doute ce qui devait retenir la plus grande attention des autorités politiques tant de notre région que du Gouvernement de la Communauté française.

Or, aujourd'hui, je m'interroge :

— Qu'avez-vous fait — et que faites-vous aujourd'hui — pour assurer ce que Robert Palmer et le conseil d'administration de « Bruxelles 2000 » ont publiquement souhaité, à savoir « la durée du projet dans le temps » ?

— Des contacts ont-ils été pris avec la Communauté française pour étudier les synergies possibles entre institutions ?

— Par ailleurs, un plan d'accompagnement précis des projets nés de Bruxelles 2000 et des artistes soutenus dans leur démarche a-t-il été dressé ?

Nous pensons qu'un tel plan d'accompagnement permettrait de définir une ligne stratégique sur les années à venir, en encadrant le projet culturel bruxellois, sans s'immiscer dans son contenu.

Ce schéma nous semble de loin préférable à la subvention, comme nous le craignons, « à l'as de pique » de l'une ou l'autre initiative dans le cadre aléatoire d'une politique de promotion de l'image nationale et internationale de Bruxelles.

Ce plan d'accompagnement doit aussi permettre de mettre à profit la puissance de l'autorité publique pour mettre autour de la table sponsors potentiels, mécènes et partenaires privés.

J'ai une autre question :

La Région bruxelloise a-t-elle l'intention d'assurer une pérennité au Centre d'information de Bruxelles 2000 ?

Ou bien, l'existence à Bruxelles d'une vitrine culturelle d'envergure, qui soit aussi un lieu de rencontres intéressant entre le milieu culturel et le tout-venant, n'est-elle qu'un malheureux *oneshot* ?

Je pense qu'il est de la responsabilité des politiques régionaux bruxellois d'assurer la permanence de cette vitrine culturelle et de ce pont entre le milieu de la culture et les visiteurs, qu'ils soient bruxellois, flamands, wallons ou étrangers. Cela fait aussi partie de la politique d'image de notre Région. Car la pérennisation de l'événement, comme souhaité par les organisateurs, doit dépasser le stade de la déclaration d'intention. Elle doit aussi dépasser le stade de la reconduction de la seule Zinneke Parade.

La reconduction de la seule Zinneke Parade — pour autant que l'on donne aux organisateurs les moyens de le faire, ce qui aujourd'hui ne semble pas si évident que cela ... — serait, à notre sens, une solution de facilité, profondément inique et totalement irrespectueuse de l'esprit même qui a animé les organisateurs de Bruxelles 2000 : semer énormément, avoir une foi inébranlable dans les projets de dimension réduite, au détriment, comme je l'ai dit en début d'intervention, des manifestations de grande ampleur.

La Zinneke Parade — et son succès important — ne doit donc pas cacher le foisonnement de petits projets qui ont vu le jour durant l'année 2000 et qui mériteraient d'une manière ou d'une autre de pouvoir eux aussi s'inscrire dans le temps.

Le travail d'ouverture de Bruxelles à la culture, le travail d'ouverture de Bruxelles aux cultures, ne peut s'arrêter aujourd'hui et doit se poursuivre, même si je m'interroge depuis l'année passée sur la capacité qu'avait et qu'a eue le projet « Bruxelles 2000 » de faire réellement sortir la culture de son ghetto d'initiés, de créer chez le Bruxellois moyen une envie nouvelle et un besoin pressant de culture.

De trop rares barrières, au vu des moyens engagés, ont pu être abattues. L'ouverture multiculturelle a trouvé un écho évident, qu'il convient de relayer.

Dans un autre registre, le travail avec les enfants, les élèves et les associations doit être maintenu et encouragé. Ce ne sont là que quelques exemples parmi tant d'autres.

Indépendamment des difficultés financières citées plus haut, l'inscription dans le temps du projet « Bruxelles 2000 » n'en reste donc pas moins un élément de dynamisme pour notre région.

Des organisations extrêmement intéressantes méritent non seulement d'être reconduites, mais plus encore encouragées par les différents pouvoirs politiques.

Quelles actions, Monsieur le Ministre-Président, jugez-vous positives ?

Quelles sont les expériences à reconduire ?

Il nous semble en effet qu'une ligne de conduite très claire doit être définie dès aujourd'hui.

Il est important que des signes soient donnés aux personnes, associations, écoles impliquées dans le projet et autres catégories concernées sur la manière dont le pouvoir politique bruxellois conçoit l'après « Bruxelles 2000 ».

C'est là tout le sens de mon interpellation, Monsieur le Ministre-Président.

Pour éviter qu'il ne reste de Bruxelles 2000 que la rénovation de la salle Henri LeBœuf, les futurs ascenseurs de la place Poelaert ou l'ouverture du musée des Instruments.

Il serait paradoxal que d'une année culturelle, on ne retienne en fin de compte que l'investissement dans la brique et la suprématie du concret et du solide sur l'intangible et la création, à l'opposé même de ce qu'est la culture. (*Applaudissements sur les bancs du PSC.*)

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Evelyne Huytebroeck.

Mme Evelyne Huytebroeck. — Madame la Présidente, les feux de la rampe se sont éteints. Bruxelles 2000 est à présent à l'heure des évaluations. La page n'est néanmoins pas tout à fait tournée puisque l'un des plus grands souhaits des organisateurs de la manifestation et des différents pouvoirs qui ont soutenu le projet était clairement d'assurer un suivi et une pérennisation des différentes initiatives prises. Dès lors, l'intérêt d'une bonne évaluation à tous les niveaux saute aux yeux. La commission Culture de la Commission communautaire française a d'ailleurs déjà entamé ce travail en effectuant des auditions et en prévoyant une recommandation.

Le premier bilan sera sans doute financier. La sonnette d'alarme a déjà été tirée avant la clôture de Bruxelles 2000. Il semblerait que le bilan soit alarmant mais j'aimerais que le Ministre-Président — qui a occupé une place importante dans la structure de l'ASBL

Bruxelles 2000 — nous donne un aperçu des résultats financiers. Le déficit est-il résorbé ? Quelles sont les autorités publiques qui se sont investies dans l'apurement de ce déficit ? La Région bruxelloise devra-t-elle y prendre part ? Dans l'affirmative, dans quelles proportions ?

L'ASBL a-t-elle repéré les causes de ce déficit ?

N'était-il pas prévisible ? Des événements imprévus au départ ont-ils modifié la donne et creusé le déficit ? Nous savons qu'il a été demandé à l'Etat fédéral de verser 53 millions pour combler le déficit de Bruxelles 2000 dans le cadre de l'accord de coopération. Nous avons examiné cet accord hier en commission et nous avons constaté que cette somme est effectivement inscrite.

J'en suis quelque peu étonnée, non pas que j'estime que l'Etat fédéral ne doive pas prendre sa part dans des manifestations culturelles à Bruxelles dont l'ampleur dépasse de loin notre région mais j'aurais préféré voir l'Etat investir réellement, dès le départ, dans ce projet et imaginer avec notre région, l'ASBL Bruxelles 2000 et Bruxelles-ville, dans quelle manifestation culturelle il était préférable d'investir. Et donc au lieu d'un choix réfléchi, on demande simplement à l'Etat fédéral d'apurer une dette; je pense que c'est un mauvais précédent.

Et quand on sait qu'un seul spectacle — je ne crains pas de le nommer, nous étions nombreux à le dire — « le Grand Carrousel » a, à lui seul, laissé une ardoise de 70 millions de francs, on peut se poser des questions ...

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — C'est faux !

Mme Evelyne Huytebroeck. — Si c'est faux, Monsieur le Ministre-Président, vous aurez l'occasion de me le dire. Je disais donc, qu'on peut se poser des questions quant à l'organisation de cet événement ou à la capacité de l'ASBL « Le printemps baroque » (désignée pour l'organisation du spectacle) d'organiser des spectacles de cette ampleur. Je suis d'autant plus étonnée quand j'apprends que le Gouvernement bruxellois a décidé le 19 décembre 2000 d'octroyer un subside de 2 millions de francs à l'ASBL « Printemps baroque » pour l'année 2000. Ce subside fait de plus l'objet d'une convention qui précise que l'ASBL peut acquérir les costumes et les chars du « Grand Carrousel » et qu'elle va pouvoir apposer la mention et faire la promotion systématique de la Région de Bruxelles-Capitale sur tous les documents émis dans le cadre du spectacle. Cette ASBL qui a, en quelque sorte, été en grande partie la cause d'un trou budgétaire de 70 millions va donc racheter une production qui a coûté près de 30 millions pour la modique somme de 2 millions, qu'elle reçoit comme subside de la région. Ce ne sont plus les soldes, c'est une liquidation. Devons-nous nous réjouir en apprenant que dans la convention, il est stipulé que l'ASBL devra mettre le spectacle à disposition de la région pour une production sur son territoire, j'imagine que notre Ministre-Président jouera le rôle de Louis XIV.

Trêve de plaisanterie, je pense que cet épisode n'est pas glorieux et risque de causer du tort à l'opération Bruxelles 2000 qui peut pourtant mettre à son actif toute une série de réussites. Il ne faut pas qu'un carrousel qui s'est emballé noircisse tous les aspects de la fête.

Le bilan doit bien sûr être financier mais il serait dommage que l'évaluation ne soit basée que sur des aspects financiers.

Les critères d'évaluation de Bruxelles 2000 seront donc très importants, ils risquent d'ailleurs d'être très différents suivant les uns et les autres. J'aimerais tenter ici de déterminer quelques-uns des critères qui doivent être examinés.

Je l'avais déjà déclaré à la veille de Bruxelles 2000, Bruxelles 2000 devait être la fête de tous et susciter un maximum de participations. Les spectateurs ont-ils donc été les acteurs, que ce soit dans la Zinneke Parade ou dans le Bal moderne ?

Bruxelles 2000 devait être également une occasion unique pour que certains milieux s'ouvrent aux cultures et que celles-ci forcent enfin les portes de lieux qui leur étaient encore fermés. Bruxelles 2000 a-t-il été l'occasion de créations originales, une tribune en quelque sorte pour ces créateurs à la recherche de lieux d'expression ? L'an passé, j'avais également souligné les mots-clés du projet : coopération, décloisonnement, mémoire de la ville, participation; ont-ils réellement été les moteurs des manifestations ?

Je pense personnellement que Bruxelles 2000 a réellement été riche en créativité et en foisonnement d'activités diverses, parfois trop confidentielles, que des ponts ont été lancés entre culture et éducation, que le projet a permis l'émergence de créations et l'occupation d'espaces publics par des manifestations culturelles.

Mais Bruxelles 2000 a permis de souligner des lacunes et nous devons en tirer des enseignements. Je commencerais par l'absence d'un vrai lieu central d'activités culturelles ou de diffusions culturelles, l'espace de la rue de l'Ecuyer est fermé. Or, je trouve que la région pourrait par exemple envisager avec la Ville de Bruxelles, les commissions communautaires et les communautés d'en maintenir l'ouverture. En effet, la demande existe d'un lieu central à la fois de centralisation, d'information, qui permette aussi la coordination entre les initiatives culturelles lancées par les différents niveaux de pouvoir à Bruxelles. Un lieu bilingue, international, interactif et qui à terme ne deviendrait pas l'apanage d'une seule communauté. De même pour la Zinneke Parade j'avais déjà posé la question de sa récurrence; qu'en est-il aujourd'hui ?

Bruxelles 2000 a également démontré que les attentes en matière de collaboration étaient grandes du côté des écoles et des associations bruxelloises.

Je ne prendrai qu'un exemple, celui de tout le travail mené par Anna-Térése De Kersmaeker et sa compagnie de danse ROSAS avec des associations forestoises comme la Maison des jeunes. La compagnie de danse a vécu cette collaboration de manière très positive, tout comme les jeunes des quartiers et tous attendent clairement de pouvoir assurer un suivi à cette initiative. C'est cependant l'incertitude la plus totale quant aux possibilités de poursuivre le projet. De même les actions menées en collaboration avec des écoles et qui ont permis à de nombreux enfants de partir à la découverte, les uns des percussions, les autres d'expositions. Qu'en sera-t-il demain ?

J'en reste là, Monsieur le Ministre-Président, en attendant avec impatience tant des éclaircissements sur les aspects financiers de l'opération que des propositions sur la suite à donner à Bruxelles 2000. Je pense qu'il serait dommage de ne pas assurer le suivi d'un travail énorme. Les braises sont encore chaudes, il suffit de souffler sur le feu pour qu'il s'embrace; la Région pourrait le faire en collaboration avec la ville de Bruxelles mais aussi d'autres niveaux de pouvoir. Je crois qu'elle ne doit pas laisser passer cette chance :

les attentes sont nombreuses et Bruxelles Région, capitale européenne a besoin aussi de projets culturels durables. (*Applaudissements.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Rudi Vervoort.

M. Rudi Vervoort. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, chers Collègues, puisque vous m'y avez invité, je vais également souffler quelque peu sur les braises.

Après avoir vécu pendant un an aux rythmes et aux images de Bruxelles 2000, l'heure est aujourd'hui tant aux bilans que l'on pourra tirer de l'organisation de cet événement qu'aux perspectives d'avenir qu'il peut nous laisser augurer.

D'autres assemblées que la nôtre auront l'occasion de se pencher sur les retombées artistiques et culturelles. J'insisterai pour ma part sur l'aspect financier en regrettant bien évidemment que l'organisation de Bruxelles 2000 se solde par un déficit. On se souviendra qu'un projet comme le Grand Carrousel imposé aux responsables culturels à la condition d'être autosuffisant sur le plan financier, y a largement contribué. Mais je ne m'étendrai pas plus longuement sur cet aléa dont il fut déjà longtemps question ...

(M. Jan Béghin, premier Vice-Président, remplace Mme Magda De Galan, Présidente, au fauteuil présidentiel.)

(De heer Jan Béghin, Eerste Ondervoorzitter, vervangt Mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, in de voorzitterszetel.)

On a pu constater en tout cas à cette occasion que les seuls moyens qui ont été trouvés pour tenter d'équilibrer le budget provenaient d'une aide régionale et de 53 millions puisés dans la manne de l'accord de coopération. On peut dire que, d'une certaine manière, la Région bruxelloise a seule contribué à résorber les conséquences du déficit alors que Bruxelles 2000 a incontestablement engendré des effets positifs pour l'ensemble du pays.

Nous ne pouvons dès lors que regretter l'absence de cette aide fédérale puisqu'il est pour nous difficilement acceptable de comptabiliser l'aide apportée via l'accord de coopération comme étant une aide fédérale à l'organisation de Bruxelles 2000.

Or, cette aide, nous étions pourtant en droit de l'espérer : en effet, si je suis bien informé, je crois qu'au sein du conseil d'administration et de l'ASBL Bruxelles 2000 mandat avait été donné à son président de relayer une demande en ce sens auprès de diverses éminences fédérales, tant auprès du ministre des Finances qui a la tutelle sur la Loterie nationale qu'auprès du ministre des Affaires étrangères qui dispose de crédits, en relation avec l'image de la Belgique. Une tentative couronnée d'insuccès donc et dont on ne peut évidemment que regretter le peu de cas qui en fut fait.

Mais la roue — ou le carrousel — tourne, et ces difficultés ne doivent pas nous empêcher d'envisager l'avenir et de donner à Bruxelles 2000 toute sa dimension en cherchant à l'inscrire dans la durée et en lui insufflant une dynamique à long terme. C'était, l'on s'en souviendra, la marque de fabrique des premiers concepteurs du projet.

L'un des événements phares de l'année fut sans aucune contestation possible la Zinneke Parade, un feu d'artifice multiculturel qui a embrasé la capitale, et, surtout, permis d'impliquer dans son organisation et dans son déroulement celles et ceux qui n'ont guère l'occasion de faire de la culture leur quotidien.

Au mois de juillet déjà, Eric Tomas envisageait de pérenniser la Zinneke Parade en mettant en avant le rôle phare d'une telle manifestation dans le développement de la région, et en particulier dans celui de ses quartiers les plus défavorisés. C'est important. L'expression culturelle devient ainsi l'occasion de créer des liens entre les habitants, de transcender les clivages géographiques et sociaux.

Voilà pourquoi nous ne pouvons que nous réjouir de la décision prise par le ministre Tomas au mois de juillet dernier d'affecter trois millions à une mission de sept mois confiée à l'équipe qui avait porté le projet afin de dégager toutes les pistes qui permettront d'organiser cette parade tous les deux ans.

Aujourd'hui, il s'agit de relancer la Zinneke Parade à partir de groupes locaux en les impliquant dans toutes les démarches culturelles, permettant ainsi à cet événement d'acquérir une dimension sociale qui s'inscrit pleinement dans l'esprit des projets de revitalisation des quartiers de la capitale.

Voilà qui permettra à coup sûr de transcender l'aspect événementiel de Bruxelles 2000 !

C'est évidemment cela que nous visons.

Nous espérons donc que M. Tomas bénéficiera, ce dont nous ne doutons pas, de tous les appuis nécessaires au succès de cette initiative afin que, au-delà de l'aspect événementiel, nous puissions en tirer tous les bénéfices sociaux et généraux pour notre région. (*Applaudissements sur les bancs PS.*)

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Erik Arckens.

De heer Erik Arckens. — Mijnheer de Voorzitter, Brussel 2000 is achter de rug en het is inderdaad tijd om een evaluatie te maken. Graag had ik de mening gekend van de Minister-President over het verloop van Brussel 2000 en meer bepaald over volgende punten.

Ten eerste, is er mijns inziens een kans verkeken om Brussel internationaal te profileren. Er zijn heel veel evenementen georganiseerd en sommige waren waardevol. Er is echter te weinig bekendheid gegeven aan die aspecten die een stad onderscheiden van andere steden. Een stad die zichzelf respecteert, komt naar buiten met wat voor haar typisch is. Op een paar uitzonderingen na werd in de meeste projecten de Brusselse eigenheid niet vooropgesteld. Het programma was opgevat als een gelegenheid om nogmaals het multicultureel establishment aan het woord te laten, waarbij de eigen inbreng van Brussel achterwege bleef. Het geprefereerde zinnebeeld van heel het programma Brussel 2000 was het « zinneke », dat embleem moet staan voor niet-identiteit of anders gezegd voor een veelheid van culturele invloeden die een steeds wisselende identiteit geven. Welnu, het echt Brussels zinneke dat overigens stilletjes verdwijnt uit de Brusselse volksbuurten, heeft wel een identiteit. En dat zinneke is niet opgezet met een multicultureel opzet als de zinnekeparade. Kortom het programma dat — in al zijn versplintering — Brussel 2000 heette, had net zo goed kunnen worden opgevoerd in New York of Parijs. Het programma had immers een kleurloze internationale profilering. Het gekke van Brussel 2000 was dat de hele bedoeling was het Brussels weefsel te verstevigen. Men moet weten wat men wil.

Ten tweede, liet de zichtbaarheid van Brussel 2000 ferm te wensen over. Heel wat mensen hebben aan de Brussel 2000-projecten deelgenomen zonder het te weten, de enkele prestigieuze projecten zoals de Grote Carrousel aan de Zavel buiten beschouwing gelaten. De organisatoren van Brussel 2000 waren soms gewoon vergeten

een vlag op te hangen in de inkomhall. Zoals *Knack* onlangs schreef : « Er woelde een mol door de stad, maar je kon niet precies zeggen waar hij zich bevond. ». Was het misschien de bedoeling onzichtbaar te blijven ? De wetten van de moderne kunst zijn immers ondoorgroendelijk ! In die context zie ik niet in hoe de bedoeling om de uitstraling van Brussel 2000 op lange termijn te zien, hard kan worden gemaakt. Misschien is dat een les voor Brugge 2002 : beter enkele grote blijvende projecten dan een miljardenbudget te verbrokkelen in honderden nauwelijks merkbare producten. Of zoals Jari De Meulemeester het uitdrukt : « Brussel 2000 heeft twee sterke momenten gehad. Voor de rest is het niet doorgedrongen tot de brede lagen van de bevolking. Het is dus geen feest in de stad. » Zo konden we lezen in *De Standaard* van 3 juni 2000.

Ten derde, ondanks de felle toeloop naar enkele evenementen kreeg Brussel 2000 zijn vooropgestelde doelstellingen niet verkocht.

Het geheel miste een heldere boodschap, verzonk in een overdaad aan projecten, had geen strategie, en — zoals gezegd — ook geen gezicht. Zelfs voor de goed geïnformeerde cultuurganger bleef het een onontwarbare knoop. De cultuurganger had er dikwijls lak aan dat bepaald marginale initiatieven soms tot grote evenementen werden opgeblazen, dit alles kaderend in een soort welbekende marginaliteitsfilosofie. Wat de gewone Brusselaar van het geheel van Brussel 2000 nu eigenlijk denkt, is een vraag die we maar niet zullen opwerpen.

Ten vierde, nieuw bij Brussel 2000 was dat het er voor koos een programma te ontwikkelen vanuit partnerships met instellingen en verenigingen, daarbij rekening houdend met de dynamiek van de stadscultuur. In nogal wat gevallen beperkte de inbreng van de ploeg van Brussel 2000 zich ertoe tot het geven van een « impuls », zoals dat heet, zodat bestaande plannen konden worden uitgevoerd. Bijgevolg legden pers en publiek bij een aantal activiteiten geen link met Brussel, omdat die nu eenmaal van bestaande instellingen en instanties uitgingen. Volgens het team van Brussel 2000 waren nog geen tien procent van het programma eigen projecten. De zogenaamde partners namen 90 % voor hun deel. Het spreekt voor zich dat een uitgekende eigen programmatie en een betere coördinatie deze hiaten hadden kunnen voorkomen. Daarmee heeft Brussel 2000 ook de grote groep beeldende kunstenaars in Brussel veronachtzaamd. Dit artistieke potentieel is door Brussel 2000 nauwelijks aangesproken en in het daglicht gesteld. Afgezien van een paar populaire manifestaties zoals het openingsweekend en de Zinneke Parade, richtte de programmatie zich vooral op gespecialiseerde doelgroepen. Er is nooit een echte poging ondernomen om het grote publiek te mobiliseren voor grootscheepse artistieke evenementen met bijvoorbeeld de eigen beeldende kunstenaars die in Brussel wonen.

Ten vijfde is er aangekondigd dat er een evaluatierapport over Brussel 2000 wordt voorbereid tegen februari 2001. In het najaar 2001 zou er een groot colloquium komen over de ervaringen met Brussel 2000. Graag zou ik nu al weten of het in de pers aangekondigde deficit van 75 miljoen juist is en welke evenementen financieel werden onderschat.

De Voorzitter. — Het woord is aan mevrouw Adelheid Byttebier.

Mevrouw Adelheid Byttebier. — Mijnheer de Voorzitter, het zal niemand verbazen dat mijn visie totaal verschilt van die van de vorige spreker. Onze fractie had er geen probleem mee dat marginale projecten een kans kregen met Brussel 2000. We hadden er

geen probleem mee dat naar aanleiding van Brussel 2000 vanalles groeide en bloeide en dat grote en kleine groepen een kans kregen om zich cultureel te manifesteren. Ook enkele megaprojecten mochten voor ons. Vanaf het eerste studierapport tot de laatste brochure was het wel duidelijk dat de vzw Brussel 2000 van het project geen verzameling van mega-evenementen wou maken. De bedoeling was immers ook vele kleintjes een kans te geven en een dynamiek op gang te brengen. We vonden het prima dat voor kleinschaligheid is gekozen. Zoals hier al is gezegd, was er wel een probleem van communicatie. Dat zullen ook wij niet ontkennen. Zoals door cultuurcritici en ook anderen is gezegd, had Brussel 2000 veel meer te bieden dan algemeen wordt gedacht. Dat is vaak zo met Brussel. We hebben veel meer in petto, dan we laten uitschijnen.

Onze conclusie over Brussel 2000 is alleszins positief, wat niet betekent dat we niet bekommerd zijn over wat er nu te gebeuren staat. We hebben nog te veel het raden naar de spinn-off van de manifestatie. We vonden het heel belangrijk dat er een dynamiek op gang is gekomen waarbij de twee gemeenschappen van het gewest met hun verschillende overheden goed hebben samengewerkt. Zo zijn er kansen gecreëerd en hebben mensen die zich in een verschillende taalniche bevinden, elkaar gevonden. In 2000 zijn bruggen geslagen aan de basis, over taal- en cultuurgrenzen heen. Individuele kunstmakers en kleine organisaties hebben mekaar leren kennen. Als Brussel 2000 één spinn-off moet hebben, dan moet het wel die van de structurele samenwerking zijn tussen de gemeenschappen. Al bij de regeringsonderhandelingen vroegen wij een uitbreiding van de bicommunautaire sector in Brussel, niet alleen voor gezondheid en welzijn, maar ook voor cultuur en onderwijs. Op het terrein is daar zeker vraag naar. Wij denken daarbij aan een fonds voor initiatieven met een uitgesproken tweetalig karakter. Op het ogenblik worden organisaties wanneer ze aankloppen voor subsidies vaak argwanend bekeken door zowel de VGC als de COCOF. Organisaties die tweetalige projecten willen brengen, worden vaak tegengehouden door de politiek, want wie bij de VGC aanklopt, moet vaak horen dat de COCOF al gegeven heeft en het omgekeerde gebeurt evenzeer. De praktijkervaring van mensen op het terrein loopt dikwijls vooruit op de politiek. Daarom mijn vraag aan Minister-President de Donnea of hij als voorzitter van het Verenigd College een uitbreiding van bevoegdheden voor de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie ziet zitten. Ik hoop dat zijn antwoord bevestigend zal zijn. Voor hem op dit spreekgestoelte staat alvast een fervent voorstander van die uitbreiding.

M. le Président. — La parole est à M. Joël Riguelle.

M. Joël Riguelle. — Monsieur le Président, chers Collègues, je serai bref puisque mon chef de groupe vous a déjà exposé l'essentiel du problème. J'ajouterai quelques remarques. Tout d'abord, il faut souligner le fait que Bruxelles 2000 est une réussite sur nombre de points. On a parlé de l'événementiel populaire, de l'inter-activité des énergies culturelles de terrain. On a également pu constater qu'en Région bruxelloise, il existe une extraordinaire potentialité en matière de danse contemporaine. La nécessité est donc mise en avant de créer une grande infrastructure permettant d'accueillir les troupes locales et internationales.

Tout au long des auditions auxquelles Mme Huytebroeck a fait allusion dans le cadre du travail effectué dans notre autre assemblée — la COCOF — on a remarqué que les acteurs de terrain ont pu compter sur un dialogue avec le conseil d'administration au cours de la phase préliminaire. Les pouvoirs locaux ont également été concernés mais ils ont été abandonnés au cours de la suite des

opérations. En tout cas, les responsables du terrain avouent avoir dû agir seuls, « à vue », le conseil d'administration ayant été plus souvent absent que présent. La dérive financière en est sans doute une des signes les plus significatifs.

Je termine mon intervention en évoquant : le centre d'informations de Bruxelles 2000, qui a été ouvert fort tardivement lors du déroulement des opérations, et qui s'est révélé au fil du temps un lieu absolument indispensable, lieu de contacts et d'échanges. Aujourd'hui, ce centre est fermé. Il a été racheté dans des conditions dont je ne me souviens plus. Il a en tout cas fait l'objet d'un investissement important d'un grand groupe bancaire qui en a fait un centre d'art moderne pour abriter sa superbe collection. Aujourd'hui, le centre d'informations n'existe donc plus. Pourtant tout le monde s'accorde à dire que ce lieu constituait un instrument essentiel de travail. Certains souhaiteraient qu'un tel centre n'appartienne qu'à une seule culture. Pour ma part, j'estime que les deux grandes communautés culturelles doivent y rester partenaires et en être, avec les autres communautés culturelles de notre région, les éléments les plus importants qui pérennisent l'action, qui dirigent la manœuvre. Il ne faudrait pas que l'une ou l'autre communauté prétexte de notre absence de décisions pour occuper une place que les Bruxellois doivent occuper de commun accord. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

M. le Président. — La parole est à Mme Anne-Françoise Theunissen.

Mme Anne-Françoise Theunissen. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, les remarques, les commentaires, les critiques, les demandes et les appels pressants à la pérennité de Bruxelles 2000 méritent de votre part une réponse ne fût-ce qu'en termes d'orientations pour la suite des activités et ce, sans clore le débat aujourd'hui.

C'est la raison pour laquelle j'estime très utile et intéressant de suivre les travaux réalisés pour l'instant au sein de la commission Culture de la COCOF, travaux qui sont entamés depuis le mois d'octobre et qui, de manière tout à fait systématique, abordent tous les domaines d'activité qui ont foisonnés durant cette année.

Il est important de suivre ces travaux et d'attendre les résultats de la commission et les propositions, en termes de résolution ou de recommandation, sachant que l'évaluation, à laquelle il est procédé pour l'instant, se fait avec les différents organisateurs de Bruxelles 2000 ainsi que les acteurs de terrain qui ont conduit ces projets.

On peut remarquer que l'accent est mis tant sur le théâtre que la danse, la littérature, l'architecture ou la musique. Lors de chaque audition, les différents intervenants mettent l'accent sur la diversité culturelle de Bruxelles, ses capacités interculturelles, la relation privilégiée qui a été établie cette année entre l'art, les écoles et des publics qui sont décentralisés.

Trois séances doivent encore avoir lieu; elles sont ouvertes tant aux parlementaires qu'au public. Néanmoins, je voudrais remettre l'accent sur certains éléments qu'il ne faut pas perdre de vue et sur lesquels vous êtes interpellé aujourd'hui, Monsieur le Ministre-Président. Il s'agit de la suite à donner, de la pérennité à cette année à tout le moins exceptionnelle. Dans l'immédiat, il s'agit du lieu de communication dans les anciens bâtiments Vandenberg et d'information qui ne doit pas être réapproprié par une des deux communautés sur la Région bruxelloise, lieu que nous avons perdu depuis le 17 septembre et qui, cependant, a fonctionné et reçu un public extrêmement important. Il s'agit également d'y réserver un

suivi en termes de renforcement de l'administration ainsi que de maintenir la diversité, ce qui est un des résultats de cette année.

J'espère, Monsieur le Ministre-Président, que vous serez attentif à ce qui vient d'être dit aujourd'hui et que vous accepterez de suivre les travaux de la commission en attendant ce qu'elle vous proposera comme résultats. *(Applaudissements sur divers bancs.)*

(Mme Magda De Galan, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel.)

(Mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, treedt opnieuw als voorzitter op.)

Mme la Présidente. — La parole est à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, chers Collègues, je me réjouis de pouvoir répondre à vos questions aujourd'hui et de couper ainsi, une fois pour toutes, les ailes à certaines informations, qui me semblent sinon partielles, du moins erronées sur certains points.

Tout d'abord, je voudrais préciser que la gestion du projet Bruxelles 2000, dont j'ai assumé la présidence, a été l'une des tâches les plus difficiles à concrétiser et à assumer de toutes les activités que j'ai pu exercer.

En effet, la présidence de Bruxelles 2000, qui a souvent nécessité beaucoup d'énergie et requis énormément de négociations afin d'éviter toute implosion et une dispersion tous azimuts, était une tâche complexe.

J'oserais même dire que la présidence de la Région de Bruxelles-Capitale m'apparaît aujourd'hui, toutes proportions gardées, comme un jeu d'enfant par rapport à la présidence de « Bruxelles 2000 », tellement il a été difficile et compliqué de mettre autour de la table l'Etat fédéral, les communautés, la région, la ville et toute une série de sponsors privés, sans oublier l'acteur principal de l'événement, c'est-à-dire le monde culturel.

En tant que Président, je me suis trouvé devant la nécessité de mettre autour de la table des gens qui n'avaient pas toujours l'habitude, ou même la volonté de travailler ensemble.

Je ne vous dirai pas le nombre d'heures que j'ai passées à convaincre, dans le courant de l'année 1996, la Communauté flamande de participer à l'événement. Cela n'a pas été facile. Il n'a pas non plus toujours été aisé de gérer des tensions énormes au sein du monde culturel.

Donc, ce fut une tâche difficile qui — vous l'avez tous souligné — a globalement accouché de choses positives. On ne peut éviter les critiques. Toute œuvre humaine peut toujours être critiquée dans certains de ses aspects. Mais j'ai quand même entendu la plupart d'entre vous dire que « Bruxelles 2000 » avait généré de nombreuses choses positives. Je n'ai en tout cas pas entendu le contraire.

Je voudrais redire ici que dès le début, nous avons opté pour une approche inductive pour la définition du programme, plutôt que pour une approche déductive. Qu'est-ce que cela signifie ? Un des

orateurs a demandé pourquoi nous n'avions pas choisi quelques grands événements qui auraient permis de donner une image forte, internationale, etc. Mais nous avons refusé cette option. C'eût évidemment été plus facile. Cela m'aurait épargné bien des cheveux gris si j'avais demandé à un grand metteur en scène de me mitonner dix programmes importants en lui signant un chèque en blanc. Mais cela aurait été le feu de paille sans lendemain; nous y avons donc renoncé.

Au contraire, nous avons voulu interpellier la Communauté culturelle bruxelloise, en disant que quiconque était intéressé par le terrain culturel bruxellois pouvait nous dire ce qu'il voulait et pourrait faire. Nous avons reçu 1 500 réponses, 1 500 projets. Le Conseil d'administration a sagement donné à l'intendant et à son équipe l'autonomie culturelle pour faire le tri dans ces 1 500 projets — car il eût été impensable que des représentants des différents pouvoirs politiques commencent à arbitrer eux-mêmes des choix purement culturels.

Nous avons déterminé au préalable les grandes lignes d'action, les priorités en concertation avec l'intendant et le comité de direction.

Quels étaient ces grands axes ? Je les rappelle :

- laisser des traces; j'y reviendrai;
- jeter des ponts;
- donner une image de ville contemporaine;
- créer un élan pour la vie artistique;
- mettre en exergue le fait que Bruxelles est une ville où cohabitent et s'expriment plusieurs cultures : latine et germanique, ainsi que d'autres, toutes aussi respectables;
- donner une dimension sociale au projet (c'est-à-dire peut-être faire des projets qui apparaissent comme plus marginaux aux yeux de certains);
- en profiter pour rénover une série d'infrastructures culturelles;
- et peut-être aussi permettre de découvrir des côtés méconnus de Bruxelles.

Ces priorités tracées, il revenait à l'intendant et à son équipe d'opérer les choix culturels. Il n'y a donc pas eu intervention du politique dans ce programme. Il y a bien sûr eu des débats, des discussions au sein du conseil d'administration sur les propositions, mais nous n'avons jamais été à l'encontre de l'avis de l'intendant, même parfois après des débats musclés car d'aucuns considéraient certains projets un peu élitaires, trop marginaux.

Ce que je trouve fantastique dans Bruxelles 2000, c'est d'avoir pu faire cohabiter à la fois des projets qui évoquent notre culture plus classique, plus traditionnelle que certains jugeront plus élitaires, et des projets plus marginaux intéressant des groupes plus pointus, projets qui fatalement ne doivent pas plaire à tout le monde.

Si nous n'avions pas laissé s'exprimer toutes ces sensibilités, nous aurions eu des antiprogrammes. Je constate qu'il n'y en a pas eu, bien que l'on ait renâclé, grogné au sein de la communauté culturelle, ce qui est normal quand il faut passer de 1 500 à 300 projets. Il va de soi que cela a fait mal à certains et a créé des tensions très fortes dans le monde culturel.

Je constate toutefois qu'au sein du conseil d'administration certaines tensions du monde culturel ont été relayées, mais nous

sommes parvenus à des compromis entre nous et à éviter de nous entre-déchirer. Personnellement, ce qui m'a plu, et je tiens à le souligner ici, c'est que le débat n'a jamais été communautaire.

Er was nooit een confrontatie tussen de Franstaligen en de Vlamingen in de raad van bestuur. Er waren wel meningsverschillen los van de communautaire grenzen.

Donc, et je tiens à le souligner aussi, outre le fait d'avoir permis à la communauté culturelle de s'exprimer très largement, rien n'a été imposé de façon autoritaire par le sommet; on a veillé à ce qu'il y ait à la fois des formes d'expression différentes. Nous sommes parvenus, pour la première fois depuis très longtemps, à organiser en commun avec la Communauté flamande et la Communauté française, un projet porteur de prestige, de créativité et d'avenir à Bruxelles.

Een groot aantal projecten werd gerealiseerd door zowel Franstalige als Nederlandstalige promotoren. Eigenlijk was een groot aantal evenementen tweetalig, niet omdat er twee talen werden gesproken, maar omdat de ploeg organisatoren uit personen van beide taalgemeenschappen bestond of omdat artiesten uit beide gemeenschappen deelnamen aan eenzelfde project of programma.

Ik durf zelfs te stellen dat dankzij Brussel 2000 inderdaad bruggen werden geslagen tussen de twee grote gemeenschappen in Brussel en dat Brussel 2000 heeft bijgedragen tot de goede verstandhouding tussen de Vlamingen en de Franstaligen in ons gewest de voorbije drie jaar.

Ce programme a plongé ses racines dans le terreau culturel. Il a laissé s'exprimer et a rencontré les sensibilités de chacun. Nous avons rejeté délibérément le concept du grand festival, du grand Europolia — je n'ai rien contre Europolia, bien entendu, qui a d'ailleurs eu lieu l'an passé — et nous avons géré le projet de façon à donner l'autonomie culturelle à l'équipe de gestion. Ce ne sont donc pas les politiques qui ont fait des choix précis, mais les culturels qui ont d'ailleurs eu des difficultés à assumer les tensions en leur sein, surtout au début.

J'en viens maintenant aux aspects financiers. Le projet Bruxelles 2000 a bénéficié d'un budget de 1 200 millions, 920 millions venaient des pouvoirs publics qui ont tous honoré leur parole. C'est pour des raisons administratives que certains paiements ne seront faits qu'en 2001. Nous espérions avoir 300 millions du sponsoring; finalement, nous n'avons reçu qu'un peu plus de 200 millions, le chiffre exact n'est pas encore tout à fait arrêté.

L'équipe culturelle a donc dû faire des économies. Elle n'est pas parvenue à résorber totalement l'écart.

Il est clair que, lorsqu'on met sur pied un tel programme, il faut pouvoir dire deux ou trois ans à l'avance aux organisateurs des projets que l'on est d'accord pour les subsidier.

Nous avons dû prendre des engagements et donc des risques en 1997-1998.

Fin 1999, début 2000, nous nous sommes aperçus que, pour toutes sortes de raisons, nous avions pu rassembler un peu plus de 200 millions de sponsoring — ce qui est déjà beaucoup — mais que nous n'étions pas arrivés aux 300 millions que nous espérions en 1997. Nous avons raboté tout ce que nous avons pu, mais des engagements avaient été pris et nous nous retrouvons aujourd'hui avec un solde négatif qui se situe entre 65 et 70 millions.

Ce solde est maintenant bien connu des comptables et du conseil d'administration puisque le dernier événement se clôture ce week-end; nous connaissons les résultats des différents événements en termes de recettes, de coût, etc. Ce solde est d'environ 5 % du budget. Il est du même ordre de grandeur, et même un peu meilleur, que celui des huit autres villes qui ont été capitales européennes en 2000. On m'a souvent dit qu'il aurait fallu faire plus de publicité, faire en sorte qu'à Tombouctou, New York et Brazzaville on connaisse l'existence de Bruxelles 2000. J'aurais bien aimé avoir l'argent pour le faire. Mais quelqu'un dans cette salle peut-il me dire quels ont été les moments forts d'Avignon, de Bologne, d'Helsinki, de Reykjavik, de Prague ou de Cracovie ? Ces villes n'ont pas eu plus que nous les moyens de faire de la publicité *urbi et orbi*. Je vous ferai part des statistiques sur les répercussions dans la presse internationale, écrite et parlée.

Nous avons donc un déficit compris entre 65 et 70 millions. C'est tout à fait dans les normes pour un événement de ce genre où il faut prendre des engagements trois ans à l'avance et où, fatalement, on ne connaît que l'année même le montant des recettes. Ce déficit est également tout à fait dans les normes par rapport aux autres villes capitales européennes en 2000 ou les années précédentes. Je suis d'ailleurs curieux de voir quels seront les résultats de Bruges 2002. Je lui souhaite beaucoup de chance mais je suis persuadé que Bruges ne pourra pas non plus ajuster son budget au million près. Anvers n'avait pas pu le faire non plus en 1993. La Loterie Nationale avait dû compenser le déficit. Monsieur Cerexhe, votre parti était au Gouvernement à l'époque ! Je ne critique pas du tout le fait que l'on ait fait appel à la Loterie Nationale.

Pour apurer le solde, nous avons fait appel à l'accord de coopération et 66 millions sont inscrits à cette fin. Bruxelles 2000 a eu des retombées considérables. Je parlerai tout à l'heure notamment des retombées en termes de rénovation urbaine ou de rénovation d'infrastructures culturelles. Il est donc normal que l'Etat et la région se partagent l'effort parce que Bruxelles 2000 a aussi contribué, à certains moments, à l'image de notre Etat fédéral. Je vous donnerai l'un ou l'autre exemple à cet égard.

Il n'y a donc rien de honteux à afficher un solde négatif de 70 millions; mettons-le à charge du fédéral et de la région. Cela pouvait se faire de différentes façons. Nous avons décidé de le mettre à charge de l'accord de coopération. Quelle qu'ait pu être la formule choisie, le résultat aurait toujours été le même : il fallait que l'argent sorte de la poche de quelqu'un.

Me dire que le déficit est dû à tel ou tel événement revient au même que chercher quelle est la part du coût du foin dans le prix de revient de la viande et de la laine du mouton.

Mme Evelyn Huytebroeck. — Il n'y a pas que nous qui disons cela.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Les 300 projets de Bruxelles 2000 ont reçu des subsides et donc, chaque subside a contribué, d'une façon globale évidemment et indéterminable, au déficit total.

Il y a eu également des surcoûts importants lors des journées d'ouverture qui ont réuni 125 000 personnes. J'ai très bien compris que le directeur de l'organisation responsable des journées d'ouverture ait sous-estimé certaines dépenses qu'il a dû assumer

en dernière minute pour assurer le succès de ces journées; mais ce fut un succès.

Certains croient avoir trouvé le coupable : le Grand Carrousel.

Mme Evelyne Huytebroeck. — Il n'y en a qu'un qui cause 70 millions de déficit, c'est le Grand Carrousel !

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Le Grand Carrousel a coûté 72 millions et a rapporté 30 millions. Il y a donc eu un subside de 42 millions et non de 70 millions.

Je voudrais comparer le Grand Carrousel, qui était un opéra en plein air, au prix de revient d'un opéra à la Monnaie. Un opéra à la Monnaie coûte 70 à 90 millions. Pour combien de personnes ? Pour combien de représentations ?

Le Grand Carrousel : sept représentations, 30 000 personnes. De plus, le Grand Carrousel a été relayé intégralement par la RTBF et par TV5. Des dizaines de millions de personnes dans le monde l'ont donc vu. C'est le seul événement de Bruxelles 2000 qui a été intégralement retransmis par TV5. Que ce spectacle vous ait plu ou non, c'est votre affaire et votre droit. En tout cas, il a été vu. Il a servi de spectacle de pré-ouverture à l'Euro 2000. On devait offrir un événement prestigieux et accessible à chacun quelle que soit sa langue. Cela a permis d'offrir un spectacle à tout le corps diplomatique, invité par le ministre des Affaires étrangères, M. Louis Michel. Cela a permis également d'inviter les centaines de chefs d'entreprises qui étaient à l'*European Business Summit*.

Mme Evelyne Huytebroeck. — Ce n'était pas prévu au départ ?

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Je dis simplement ceci :

Le Grand Carrousel a d'abord été accepté par le conseil d'administration, par l'intendant; le prix de revient n'est pas supérieur, il est même inférieur, à un spectacle de la Monnaie, et personne ne s'insurge ici que l'on dépense beaucoup d'argent pour la Monnaie !

Personnellement, je m'en réjouis !

Les opéras que monte M. Focroulle ne sont ni plus ni moins élitaires ou qualitatifs que le Grand Carrousel !

Mme Evelyne Huytebroeck. — La Monnaie ne fait pas de déficit sur le dos d'une ASBL !

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Laissez-moi poursuivre.

Donc, ce déficit du Grand Carrousel a contribué au déficit de Bruxelles 2000 au même titre que les 45 millions de la Zinneke Parade, que la dizaine de millions des Journées d'Ouverture.

Par conséquent, je n'accepte pas ce procès d'intention, et si vous critiquez le Grand Carrousel, je propose aussi que vos représentants

au conseil d'administration de la Monnaie remettent en question les sommes investies pour y jouer des opéras classiques

Je vous demande d'arrêter votre mauvaise foi dans cette affaire.

Mme Evelyne Huytebroeck. — Et le rachat de 2 millions ?

Mme la Présidente. — La parole est au Ministre-Président.

M. Denis Grimberghs. — Qui s'exprime en tant que Ministre-Président ou en tant que Président de l'ASBL ?

Mme la Présidente. — En tant que Ministre-Président.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Effectivement.

On a aidé le Printemps Baroque à racheter les costumes, il a d'ailleurs annoncé que s'il réalisait des bénéfices sur la commercialisation à l'étranger, il les reverserait à Bruxelles 2000; car le Printemps Baroque a des contacts avec des villes comme Porto ou Versailles, pour y présenter le Grand Carrousel. Donc, en l'aidant à racheter les costumes, on réduit le déficit de Bruxelles 2000 et simultanément, on clarifie certaines choses, on permet des démarches commerciales plus claires au Printemps Baroque du Sablon.

Ayant parlé du déficit, je voudrais encore vous dire ceci : je pense que, pour tous les objectifs qu'il s'est fixés, Bruxelles 2000 a rempli globalement sa mission. Chacun d'entre nous peut critiquer un projet. Croyez-vous que les 300 projets me plaisaient tous ? Non, bien entendu, mais moi, j'ai fait preuve de tolérance, j'ai respecté l'avis d'autrui ...

Mme Evelyne Huytebroeck. — Je n'ai rien dit de la qualité du spectacle.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Vous avez un esprit totalitaire, Madame Huytebroeck.

Mme Evelyne Huytebroeck. — C'est lui qui a creusé le trou financier. Démontrez-nous le contraire : donnez-nous les chiffres.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Sachez que quel que soit le projet, le subside reçu venait du pot commun et, donc, contribuait globalement au déficit. Dès lors, identifier le déficit à tel ou tel projet équivaldrait, en quelque sorte, à vouloir répartir le prix de revient du mouton entre la laine et la viande ! Ce n'est pas possible.

Quels étaient les grands objectifs ? Je vais les passer en revue

D'abord, laisser des traces. A cet égard, je rappelle, indépendamment du volet culturel dont j'espère qu'il laissera des traces également, que certains investissements ont été effectués au nom de Bruxelles 2000, ou sensiblement accélérés, au niveau de l'Etat fédéral — je pense par exemple, à la Régie des Bâtiments —, des communautés — par exemple, la KVS pour la Communauté flamande —, de la région, de la ville et enfin, du secteur privé — car ce dernier a également investi dans des rénovations urbaines de

bâtiments qui lui appartenaient ou subsidié la rénovation de bâtiments publics pour plus de 8 milliards. C'est la Fondation Roi Baudouin qui l'a calculé.

Plus de 8 milliards d'investissements dans la rénovation urbaine et dans la restauration d'infrastructures culturelles, ont ainsi été soit effectués au nom de Bruxelles 2000 soit accélérés, parfois de plusieurs années.

Si l'on a enfin pu débloquer le dossier du Cresham, Place Royale, ainsi que le dossier du Musée instrumental et d'autres, c'est en grande partie grâce au dynamisme et au défi que constituait Bruxelles 2000. Cela laissera des traces pendant des dizaines et des dizaines d'années.

Quelles autres traces ? S'il n'y avait pas eu Bruxelles 2000, la Ville de Bruxelles et le théâtre de la Monnaie n'auraient pas racheté le bâtiment Vanderborgh, chancre innommable dans un endroit prestigieux de la ville. Ensuite, la Ville de Bruxelles a trouvé un mécène, la banque Artesia, qui a accepté de racheter le bâtiment avant même que ne débute l'an 2000 et l'a mis gratuitement à notre disposition pendant toute l'année. Elle en fera le réceptacle de sa collection d'Art contemporain, la plus étendue et la plus complète de Belgique à l'heure actuelle. Nous aurons donc là un grand centre d'Art contemporain entièrement financé par le privé, pour lequel les pouvoirs publics ne devront pas verser un franc dans la partie « Vanderborgh qui avait été achetée par la ville, l'autre partie étant actuellement occupée par le Théâtre de la Monnaie après avoir subi une magnifique restauration.

Il n'est donc pas possible, Monsieur Riguelle, de maintenir le centre ouvert, en tout cas, à cet endroit puisque la banque Artesia doit y faire son centre d'Art contemporain, mais nous reviendrons sur cette question tout à l'heure, si vous le souhaitez.

Autre trace qui restera certainement dans le domaine immobilier : le CIVA qui a également été mis en place avec la volonté de contribuer à Bruxelles 2000.

Autre élément, et M. Vervoort y a fait allusion : M. Tomas et moi-même avons tenu une conférence de presse ensemble, voici peu, pour réaffirmer la volonté commune du Gouvernement de permettre que la Zinneke Parade soit reconduite tous les deux ans.

D'ailleurs, j'ai déjà fait appel à certains éléments de la Zinneke Parade pour animer un dimanche sans voitures sur les boulevards du centre.

Nous avons décidé cette année d'associer le Bal Moderne à la fête de l'Iris. Cette initiative a remporté un succès éclatant puisqu'elle a attiré 9 000 personnes.

Nous espérons que le spectacle du Grand Carrousel du Sablon sera repris par des villes étrangères, ce qui ramènerait de l'argent dans les caisses de Bruxelles 2000, dont la clôture n'aura vraisemblablement lieu que dans le courant du deuxième semestre de cette année, puisqu'il faudra encore attendre quelques mois pour recevoir certains subsides du Lotto. Bref, j'espère que nous pourrons effectivement pérenniser d'autres choses, conformément au souhait de Mmes Byttebier et Theunissen. A cet égard, il existe une volonté unanime au sein du Gouvernement et je me réjouis qu'elle soit partagée par l'Assemblée.

Mme Evelyn Huytebroeck. — L'argent du Grand Carrousel aboutira-t-il dans les caisses de la région et non dans celles de l'ASBL du Printemps Baroque ? Est-ce décidé ?

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Oui.

M. Alain Daems. — Si je comprends bien, dans les années à venir, le produit du Grand Carrousel reviendrait dans les caisses de la région ?

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Oui, aussi longtemps que la recette globale ne sera pas équivalente au prix de revient, estimé à environ 72 millions.

M. Alain Daems. — A quelle date les droits viennent-ils à expiration ?

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — L'ASBL Printemps Baroque a entamé des négociations avec certaines villes étrangères. Nous négocierons la question des droits au moment où elles aboutiront.

A ce moment-là, les droits devraient venir en déduction du déficit.

M. Alain Daems. — Il n'y a donc pas de délai aussi longtemps que le déficit de cette opération n'est pas comblé.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Nous n'avons fixé aucun délai. Supposons que l'on parvienne à récolter 5 millions de droits ... 5 millions est un montant qui reste inférieur aux 40 millions de subsides. C'est mathématique.

J'en reviens à mon propos. J'ai déjà parlé de laisser des traces.

Quant à jeter des ponts, j'ai dit tout à l'heure que plus de la moitié des projets ont été portés par les deux communautés.

Par ailleurs, nous avons organisé des événements multiculturels associant d'autres cultures que nos cultures traditionnelles. Je songe en particulier à la Zinneke Parade.

En ce qui concerne les villes contemporaines, je viens d'évoquer les diverses rénovations réalisées. Nous avons aussi essayé de favoriser l'art dans la ville à l'occasion de Bruxelles 2000. Des sculptures sont placées en maints endroits, soit à l'initiative de la ville de Bruxelles, soit à l'initiative de la région.

La dimension sociale du projet a été assurée dans la mesure où il n'y a pas eu que des projets style opéra ou style musique classique. En effet, d'autres projets ont permis à des formes d'expression novatrices de se manifester.

Une multitude d'infrastructures culturelles ont aussi été rénovées. Nous avons pu restaurer le KVS, le théâtre du Parc, et j'en passe. Le secteur privé, quant à lui, a rénové l'INR place Flagey.

J'en viens à présent aux chiffres relatifs à la fréquentation des événements culturels. Cent dix à 120 000 personnes ont participé à la Journée d'Ouverture.

La Zinneke Parade a vu défiler 300 000 personnes.

Le Grand Carrousel du Sablon a enregistré 30 000 entrées pour sept représentations. Seul un très petit nombre d'opéras peuvent se targuer d'un tel chiffre.

Trente mille personnes ont franchi les portes des Beaux-Arts pour admirer Border Line, l'exposition de tapisseries berbères.

« L'âge d'or de Bruxelles », exposition de tapisseries de la Couronne d'Espagne à la Cathédrale, a reçu 74 000 visiteurs.

« Voici » exposition d'arts modernes au Palais des Beaux Arts a déjà reçu 50 000 visiteurs alors que nous n'en espérions que 45 000.

« Tu parles », l'exposition consacrée au français dans tous ses états, qui était à mon sens très ésotérique a accueilli 34 000 visiteurs. Si l'un des événements était ésotérique, c'était bien celui-là ! Il faut dire que l'exposition était bien présentée et bien vulgarisée.

« Le Bal moderne », cher à M. Riguelle et à moi-même, a attiré 9 000 participants.

Je ne sais pas si certains d'entre vous ont eu l'occasion d'assister à « Kayassine », ce spectacle de cirque moderne extraordinaire, qui s'est déroulé à Tour et Taxis. Le spectacle a attiré 8 000 spectateurs. Ils ont fait salle comble pendant sept ou huit représentations consécutives.

Quant au théâtre, j'évoquerai « Les Rencontres africaines », un spectacle considéré comme très marginal par d'aucuns et qui a cependant attiré 14 000 personnes. Monsieur Riguelle, Monsieur Cerexhe, « L'Info-center » a accueilli 40 000 visiteurs. Quant au Centre Bruxelles 2000 dans les locaux Vanderborgh, il a attiré 132 600 visiteurs.

Tous ces chiffres sont considérables. Que veut-on dire quand on affirme que nous n'avons pas attiré le grand public ? Il est impossible de toucher tout le monde; il y aura toujours des gens que la culture n'intéresse pas, que vous n'amènerez jamais dans une salle de spectacles, qui n'assisteront même jamais à un spectacle de rue ... Nous n'y pouvons rien ! Plus d'un million de personnes ont participé globalement à ces événements et je me demande donc sur quoi est fondé le reproche que vous nous faites de ne pas avoir attiré le grand public !

Certes, j'accepte la critique que nous aurions pu faire plus de publicité. Nous ne l'avons pas fait car il avait été décidé dès le départ de limiter à 30 p.c. du budget les frais administratifs, de gestion, de communication ... Nous avons en effet voulu privilégier l'investissement dans des projets culturels. Si j'avais consacré 600 millions à la publicité, vous auriez parlé de gaspillage ! Vous m'auriez reproché d'investir des sommes dans la publicité au lieu de produire des événements culturels.

Il ne faut pas croire que nous n'avons rien fait. Savez-vous, Monsieur Cerexhe, combien de journalistes ont été informés sur Bruxelles 2000 ? 2 157 dont 283 journalistes de la presse internationale, hors Belgique. Il y en a eu 394 de la presse internationale accréditée en Belgique, 736 de la presse nationale francophone et 744 de la presse nationale néerlandophone. Vous voyez donc que sur le plan communautaire, la répartition était parfaite.

5 100 articles nationaux ont été publiés sur Bruxelles 2000. Si les gens ne lisent plus la presse, je n'y peux rien. 800 articles ont été publiés dans la presse internationale. Il y a eu 620 interventions à la radio et à la télévision sur les chaînes nationales. 79 conférences de

presse ont été organisées. Notre effort n'a donc pas été maigre mais il est vrai qu'actuellement, les gens écoutent de moins en moins, lisent de moins en moins. Quand je passe à la télévision, on me parle de la couleur de ma cravate ou de la mine que j'avais, mais rarement de ce que j'ai dit. L'essentiel est d'avoir un bon look, d'être télégestuel; pour le reste, peu importe ce que vous dites, si vous le dites gentiment !

Ce n'est pas ma faute si les gens ne lisent plus, n'écoutent plus et ne regardent qu'à peine !

Il est clair qu'à l'avenir, nous devons tout faire pour que les traces de Bruxelles 2000 demeurent permanentes, et que nous allions devoir imaginer un système d'archivage et un réceptacle adéquat pour ce faire. Le conseil d'administration de mars se penchera sur cette question. Comme je l'ai déjà déclaré, j'estime qu'il faudra organiser dans le courant du second semestre de cette année un colloque d'évaluation. La Fondation Roi Baudouin a été pressentie pour l'organisation de ce colloque.

Y seront associés le monde culturel, les sponsors, les représentants des institutions, les parlementaires, les journalistes, le public, etc. J'espère donc que nous serons à même de l'organiser à la fin de l'année et qu'avec six mois de recul, on s'apercevra que la bouteille était à 90 % pleine plutôt que de mettre l'accent sur le fait qu'elle était à 10 % vide. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Benoît Cerexhe.

M. Benoît Cerexhe. — Monsieur le Ministre-Président, je vous remercie pour votre longue réponse. A un moment donné, je n'ai pas très bien compris si vous nous répondiez en tant que Ministre-Président ou en tant que Président de l'ASBL, notamment en ce qui concerne le Grand Carrousel. Je ne comprends pas pourquoi ce sujet semble vous énerver.

En guise d'introduction, vous nous avez déclaré avoir eu des difficultés à assumer la gestion de Bruxelles 2000 tant il vous a fallu réunir un certain nombre d'acteurs, qui avaient des points de vue différents. Vous avez même avoué qu'il s'agissait de la tâche la plus difficile que vous ayez eu à gérer dans votre carrière. Je veux bien le concevoir et je l'avais déjà dit avant le début de l'événement. En effet, lorsque vous nous prétendez aujourd'hui qu'il n'y avait pas eu de débat communautaire au sein de l'ASBL, je puis vous ressortir tant les déclarations faites à la COCOF par M. Gosuin et M. Hasquin que celles du ministre flamand de la Culture sur le fait que la part des uns et des autres n'était pas suffisante au sein de la programmation de Bruxelles 2000.

Je crois malheureusement que c'est ce qui est à l'origine du retard qu'a pris la promotion de l'événement. En effet, vous savez comme moi que ce type d'événement doit être promu à l'étranger, non pas quelques semaines ou quelques mois avant qu'il ait lieu mais des années avant si l'on veut notamment qu'il soit inséré dans un certain nombre de circuits touristiques, ce qui n'a pas été le cas en l'espèce.

Vous nous avez déclaré que Bruxelles 2000 avait pour objectif de laisser des traces, de jeter des ponts, d'ouvrir la culture. Nous sommes parfaitement d'accord. Malheureusement, la question que nous nous posons, c'est de savoir si, à présent que cet événement est terminé, cette ouverture à la culture a été réussie et si le Bruxellois est davantage demandeur de culture qu'il ne l'était il y a un an. Et c'est là que nos points de vue divergent, Monsieur le Ministre-Pré-

sident : lorsque l'on vous interroge sur la pérennisation de l'événement, vous nous parlez d'investissements dans la pierre et d'un certain nombre de rénovations qui ont eu lieu à Bruxelles, grâce à Bruxelles 2000, alors que vous savez parfaitement que ces rénovations étaient de toute manière programmées et qu'on les a, pour la plupart, rattachées à la programmation de Bruxelles 2000. Pour nous, la pérennisation de l'événement, ce n'est pas cela : c'est la suite que nous allons donner à l'ensemble des initiatives culturelles; vous avez parlé de centaines de projets qui ont été mis sur pied au cours de cette année. Aujourd'hui, mis à part pour la « Zinneke Parade », dans laquelle on a injecté trois millions, dont j'ignore s'ils suffiront à garantir la pérennisation de cet événement, la seule réponse que vous nous apportez concerne la rénovation des bâtiments. Si je vous interroge sur le soutien aux autres initiatives culturelles qui ont été mises sur pied au cours de cette année, vous êtes incapable de me répondre étant donné qu'il n'y en a pas.

La politique de votre Gouvernement, c'est d'accorder de temps à autre, sans vision globale, des subsides à quelques associations dans le cadre d'un certain nombre de projets que vous soutenez. Dans ce domaine, il n'y a pas de politique globale.

Vous nous avez parlé des 132 000 visiteurs que le bâtiment Vanderborcht a accueillis au cours de cette année. C'est formidable, c'est très bien, mais malheureusement, ce ne sera plus le cas au cours de l'année prochaine puisque ce bâtiment est passé depuis aux mains d'une société privée qui va en faire son réceptacle d'art contemporain. Dès lors, prévoyez-vous de créer un autre lieu de rencontres et d'échanges similaires en matière de culture, qui a prouvé toute sa nécessité au cours de l'année écoulée ? Là non plus, vous ne donnez pas de réponse.

Vous avez eu longuement l'occasion de vous exprimer sur les problèmes financiers, Monsieur le Ministre-Président. Vous ne pouvez pas nier aujourd'hui que le déficit global de l'organisation est dû à l'organisation du Grand Carrousel.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Si nous n'avions pas organisé la Zinneke Parade, il n'y aurait pas de déficit.

M. Benoît Cerexhe. — Je suppose que vous savez identifier, activité par activité, le budget de l'activité et sa rentabilité. Et vous nous dites que l'organisation du Grand Carrousel est déficitaire de plus de 42 millions. C'est une grande partie du déficit de votre ASBL qui a été engloutie par cette organisation.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Sans la Zinneke Parade, nous aurions également économisé 45 millions.

M. Benoît Cerexhe. — Monsieur le Ministre-Président, vous affirmez que ce déficit est dans les normes. Vous le comparez à ce qui s'est passé à Anvers. Vous souhaitez bonne chance à Bruges. Je tiens quand même à vous rappeler vos déclarations du mois de février-mars 2000, dans lesquelles vous disiez que « Bruxelles 2000 » serait en équilibre.

Soyez de bon compte : Bruxelles 2000 est en déficit et vous avez dû faire appel en dernière instance à l'accord de coopération pour combler ce déficit. Ce n'est pas ce que vous annonciez au mois de mars en tant que bon gestionnaire libéral de cette ASBL.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — C'est évident, je souhaite que l'événement laisse également des traces en dehors des pierres. Effectivement, il y a là une série de démarches à entreprendre. Toutefois, je rappellerai à M. Cerexhe, qui est un fin juriste, que la région n'a pas de compétences propres en matière culturelle. Il faudra donc que la VGC et la COCOF examinent ce qu'elles peuvent faire avec les Communautés flamande et française pour essayer de pérenniser plusieurs projets que nous avons organisés en commun.

Si nous n'avions pas organisé la Zinneke Parade ou les Journées d'Ouverture, nous aurions économisé le même montant que si nous n'avions pas monté le Grand Carrousel du Sablon. Imputer un déficit à un projet plutôt qu'à un autre n'a donc aucun sens.

Mme la Présidente. — L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

La séance du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale est close.

De vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad is gesloten.

Prochaine séance plénière cet après-midi à 14 h 30.

Volgende plenaire vergadering deze namiddag om 14.30 uur.

— *La séance plénière est levée à 12 h 35.*

De plenaire vergadering wordt om 12.35 uur gesloten.

ANNEXE

COUR D'ARBITRAGE

En application de l'article 77 de la loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la Cour d'arbitrage, la Cour d'arbitrage notifie :

— la question préjudicielle concernant l'article 9, 3° de la loi du 3 juillet 1967 sur la réparation des dommages résultants des accidents du travail, des accidents survenus sur le chemin du travail et des maladies professionnelles dans le secteur public, posée par la Cour du travail de Bruxelles (n° 2071 du rôle);

— la question préjudicielle concernant l'article 82 de la loi du 8 août 1997 sur les faillites, posée par le Tribunal de commerce de Nivelles (n° 2072 du rôle);

— la question préjudicielle concernant l'article 57, § 2, de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'aide sociale, tel qu'il a été modifié par l'article 65 de la loi du 15 juillet 1996, posées par le Tribunal du travail de Charleroi (n° 2114 du rôle).

Pour information.

En application de l'article 113 de la loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la Cour d'arbitrage, la Cour d'arbitrage notifie les arrêts suivants :

— arrêt n° 1/2001 rendu le 10 janvier 2001, en cause :

• le recours en annulation des articles 81 à 92 de la loi du 26 mars 1999 relative au plan d'action belge pour l'emploi 1998 et portant des dispositions diverses, introduit par l'Association de commerçants en diamant brut et D. Abittan. (n° 1757 du rôle);

— arrêt n° 2/2001 rendu le 10 janvier 2001, en cause :

• les questions préjudicielles concernant l'article 50 du décret de la Communauté française du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse, posées par le Tribunal de première instance de Mons (n° 1783 du rôle).

Pour information.

DELIBERATIONS BUDGETAIRES

— Par lettre du 15 janvier 2001, le Gouvernement transmet, en exécution de l'article 15 des lois coordonnées du 17 juillet 1991 sur la comptabilité de l'Etat, une copie de l'arrêté ministériel du 22 décembre 2000 modifiant le deuxième ajustement du budget général des dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 2000 par transfert de crédits entre allocations de base du programme 2 de la division 11.

BIJLAGE

ARBITRAGEHOF

In uitvoering van artikel 77 van de bijzondere wet van 6 januari 1989 op het Arbitragehof, geeft het Arbitragehof kennis van :

— de prejudiciële vraag betreffende artikel 9, 3°, van de wet van 3 juli 1967 betreffende de schadevergoeding voor arbeidsongevallen, voor ongevallen op de weg naar en van het werk en voor beroepsziekten in de overheidssector, gesteld door het Arbeidshof te Brussel (nr. 2071 van de rol);

— de prejudiciële vraag betreffende artikel 82 van de faillissementwet van 8 augustus 1997 gesteld door de Rechtbank van koophandel te Nijvel (nr. 2072 van de rol);

— de prejudiciële vraag betreffende artikel 57, §2 van de organieke wet van 8 juli 1976 betreffende de openbare centra voor maatschappelijk welzijn, zoals gewijzigd bij artikel 65 van de wet van 15 juli 1996, gesteld door de Arbeidsrechtbank te Charleroi (nr. 2114 van de rol).

Ter informatie.

In uitvoering van artikel 113 van de bijzondere wet van 6 januari 1989 op het Arbitragehof, geeft het Arbitragehof kennis van de volgende arresten :

— arrest nr. 1/2001 uitgesproken op 10 januari 2001, inzake :

• het beroep tot vernietiging van de artikelen 81 tot 92 van de wet van 26 maart 1999 betreffende het Belgisch actieplan voor de werkgelegenheid 1998 en houdende diverse bepalingen, ingesteld door de Vereniging van handelaars in ruwe diamant en D. Abittan. (nr. 1757 van de rol);

— arrest nr. 2/2001 uitgesproken op 10 januari 2001, inzake :

• de prejudiciële vragen betreffende artikel 50 van het decreet van de Franse Gemeenschap van 4 maart 1991 inzake hulpverlening aan de jeugd, gesteld door de Rechtbank van eerste aanleg te Bergen (nr. 1783 van de rol).

Ter informatie.

BEGROTINGSBERAADSLAGINGEN

— Bij brief van 15 januari 2001, zendt de Regering, in uitvoering van artikel 15 van de gecoördineerde wetten van 17 juli 1991 op de Rijkscomptabiliteit, een afschrift van ministerieel besluit van 22 december 2000 tot wijziging van de tweede aanpassing van de algemene uitgavenbegroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 2000 door overdracht van kredieten tussen de basisallocaties van programma 2 van afdeling 11.

— Par lettre du 15 janvier 2001, le Gouvernement transmet, en exécution de l'article 15 des lois coordonnées du 17 juillet 1991 sur la comptabilité de l'Etat, une copie de l'arrêté ministériel du 22 décembre 2000 modifiant le deuxième ajustement du budget général des dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 2000 par transfert de crédits entre allocations de base du programme 4 de la division 14.

MODIFICATIONS DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS

— Par lettre du 19 janvier 2001, le groupe ECOLO communique les modifications suivantes :

- COMMISSION DES FINANCES, DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE, DES RELATIONS EXTERIEURES ET DES AFFAIRES GENERALES
 - la désignation de M. Michel Van Roye comme membre effectif de la commission des Finances, du Budget, de la Fonction publique, des Relations extérieures et des Affaires générales, en remplacement de M. Alain Adriaens;
 - la désignation de M. Alain Adriaens comme membre suppléant de la commission des Finances, du Budget, de la Fonction publique, des Relations extérieures et des Affaires générales, en remplacement de M. Michel Van Roye.
- COMMISSION DU LOGEMENT ET DE LA RENOVATION URBAINE
 - la désignation de Mme Fatiha Saïdi comme membre effective de la commission du Logement et de la Rénovation urbaine, en remplacement de M. Fouad Lahssaini;
 - la désignation de M. Fouad Lahssaini comme membre suppléant de la commission du Logement et de la Rénovation urbaine, en remplacement de Mme Fatiha Saïdi.
- COMMISSION DES AFFAIRES INTERIEURES, CHARGEE DES POUVOIRS LOCAUX ET DES COMPETENCES D'AGGLOMERATION
 - la désignation de M. Fouad Lahssaini comme membre effectif de la commission des Affaires intérieures, chargée des Pouvoirs locaux et des Compétences d'Agglomération, en remplacement de Mme Geneviève Meunier;
 - la désignation de Mme Geneviève Meunier comme membre suppléante de la commission des Affaires intérieures, chargée des Pouvoirs locaux et des Compétences d'Agglomération, en remplacement de M. Fouad Lahssaini.

— Bij brief van 15 januari 2001, zendt de Regering, in uitvoering van artikel 15 van de gecoördineerde wetten van 17 juli 1991 op de Rijkscomptabiliteit, een afschrift van ministerieel besluit van 22 december 2000 tot wijziging van de tweede aanpassing van de algemene uitgavenbegroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 2000 door overdracht van kredieten tussen de basisallocaties van programma 4 van afdeling 14.

WIJZIGINGEN VAN DE SAMENSTELLING VAN DE COMMISSIES

— Bij brief van 19 januari 2001, deelt de ECOLO-fractie de volgende wijzigingen mee :

- COMMISSIE VOOR DE FINANCIEN, BEGROTING, OPENBAAR AMBT, EXTERNE BETREKKINGEN EN ALGEMENE ZAKEN
 - de aanwijzing van de heer Michel Van Roye als vast lid van de commissie voor de Financiën, Begroting, Openbaar Ambt, Externe Betrekkingen en Algemene Zaken, ter vervanging van de heer Alain Adriaens;
 - de aanwijzing van de heer Alain Adriaens als plaatsvervangend lid van de commissie voor de Financiën, Begroting, Openbaar Ambt, Externe Betrekkingen en Algemene Zaken, ter vervanging van de heer Michel Van Roye.
- COMMISSIE VOOR DE HUISVESTING EN STADSVERNIEUWING
 - de aanwijzing van mevrouw Fatiha Saïdi als vast lid van de commissie voor de Huisvesting en Stadsvernieuwing, ter vervanging van de heer Fouad Lahssaini;
 - de aanwijzing van de heer Fouad Lahssaini als plaatsvervangend lid van de commissie voor de Huisvesting en Stadsvernieuwing, ter vervanging van mevrouw Fatiha Saïdi.
- COMMISSIE VOOR BINNENLANDSE ZAKEN, BELAST MET DE LOKALE BESTUREN EN DE AGGLOMERATIEBEVOEGDHEDEN
 - de aanwijzing van de heer Fouad Lahssaini als vast lid van de commissie voor Binnenlandse Zaken, belast met de Lokale Besturen en de Agglomeratiebevoegdheden, ter vervanging van mevrouw Geneviève Meunier;
 - de aanwijzing van mevrouw Geneviève Meunier als plaatsvervangend lid van de Commissie voor Binnenlandse Zaken, belast met de Lokale Besturen en de Agglomeratiebevoegdheden, ter vervanging van de heer Fouad Lahssaini.